Claude RYAN

Ryan n'entend pas démissionner avant le congrès de septembre

par Michel DAVID

M. Claude Ryan n'a aucune intention de démissionner avant le congrès général du Parti libéral qui aura lieu en septembre prochain.

Ce matin, une information diffusée sur les ondes de Radio-Canada faisait état d'une réunion qui se serait tenue à New York durant la fin de semaine de Pâques entre les députés Daniel Johnson, Fernand Lalonde et Thérèse Lavoie-Roux, à la suite de laquelle ils auraient convaincu M. Ryan de quitter son poste d'ici la fin de la présente session.

Au bureau du chef libéral, on nie formellement que M. Ryan se soit rendu à New York ou qu'il ait participé à quelque réunion que ce soit sur la question de son leadership. Des procédures sont prévues dans les statuts du parti, précise-t-on, et elles suivront leur cours normal. Quant à M. Ryan lui-même, il s'est contenté d'un lapidaire "pas de commentaires".

Quant à 'a réunion de New York, M. Fernand Lalonde a affirmé au SOLEIL qu'il s'était bien rendu dans la métropole américaine durant le congé pascal, mais qu'il s'agissait d'un voyage strictement familial.

Il nie formellement y avoir rencontré Mme Thérèse Lavoie-Roux, bien qu'elle s'y trouvait elle aussi en compagnie de sa famille. Il n'a pas vu M. Daniel Johnson non plus.

Deux autres députés, qui ne sont pas reconnus pour leurs sympathies ryanistes, MM. Michel Gratton (Gatineau) et Fabien Bélanger (Mégantic-Compton), ont cependant déclaré qu'ils avaient entendu des rumeurs au sujet de cette réunion avant que la nouvelle en soit diffusée, mais ils ont reconnu qu'ils n'en avaient pas eu la confirmation.

NY ISLANDERS 4

Un début bien terne

pages E-1 et E-2

A 1

Gem Casino Voir pages A-14 G-4 + G-5

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MERCREDI 28 AVRIL 1982
116 pages 8 cahiers 86e année, no 102

• • Livraison à domicile (6 jours) $2.00 • •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Arthur s'en va à CJRP

par Yves BERNIER

André Arthur, l'animateur-vedette de CHRC, a signé hier soir un contrat d'animation de deux ans avec la station CJRP, contrat qui prendra effet le premier septembre prochain à la fin de son présent engagement avec la station du chemin Sainte-Foy. Il animera une émission du matin, de 6h30 à 10h00, une émission d'affaires publiques avec ligne ouverte.

C'est le même directeur général de CJRP, M. Jacques Duhamel, qui m'a communiqué la nouvelle ce matin après m'avoir démenti formellement les nouvelles à cet effet dans la journée d'hier (Voir chronique en page H-2). Il était lié par le secret professionnel, m'a-t-il donné en guise d'excuse.

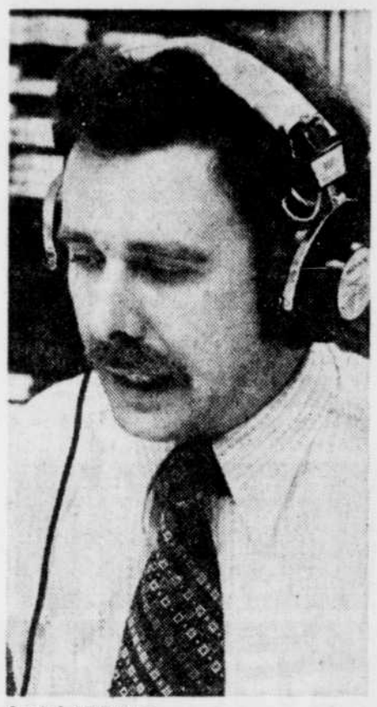

André ARTHUR

Débrayage

Les médecins généralistes sont "isolés"

par Roger BELLEFEUILLE

Tout au moins pour ce qui est de la région immédiate de Québec, les médecins omnipraticiens semblent avoir fait cavaliers seuls, aujourd'hui, la solidarité syndicale, avec d'autres groupes, spécialistes et médecins salariés de CLSC, ayant fait faux bond.

C'est du moins ce qu'indique un relevé effectué en fin de matinée par LE SOLEIL auprès des hôpitaux de Québec et des CLSC de la Basse-Ville et Laurentien.

Les centres hospitaliers Saint-Sacrement, Saint-François-d'Assise, l'Enfant-Jésus, Hôtel-Dieu, Laval et CHUL prévoyaient une journée normale d'activités, les blocs opératoires, les cliniques de consultations externes, les urgences fonctionnant comme à l'accoutumée. Au CHUL, cependant, les omnipraticiens avaient déserté leurs postes à la clinique de médecine familiale.

Il semble donc que les spécialistes aient fait la sourde oreille à la consigne de leur fédération de manifester leur appui, tout au moins individuellement, à leurs confrères omnipraticiens en participant à la journée d'étude provinciale convoquée aujourd'hui.

Fait plus surprenant, les médecins de CLSC, pourtant membres de la FMOQ, instance syndicale des omnipraticiens, étaient au poste aujourd'hui, tant à la Basse-Ville qu'à Laurentien. L'un d'entre eux a signalé au SOLEIL que leur association ne leur avait donné aucune consigne. Ils avaient cependant été "invités" à participer à la journée d'étude par la FMOQ.

Les médecins résidents et internes, par la voie de leur fédération, ont aussi été invités à manifester un appui à leurs aînés. C'est-à-dire à n'exécuter aucun acte médical sans supervision d'un praticien. Or, comme cette supervision est surtout assurée par des spécialistes-patrons dans les hôpitaux, lieux de travail des résidents et internes, cet appui ne sera guère massif, vu la présence escomptée des spécialistes.

Voir A-2, MÉDECINS

Le Soleil, Gilles Lafond

Incendie au Château Frontenac

Un incendie qui a débuté tôt ce matin a causé des dommages considérables. Le feu, qui a pris naissance au septième étage pour être limité par les sapeurs à une seule chambre, a forcé l'évacuation d'une quarantaine de clients.

Les détails, page A-7

consommation

140 emplois en cause

Le ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme du Québec recommande d'aller de l'avant avec les canettes d'aluminium avant que l'Ontario ne ravisse le marché québécois. Les enjeux pour le Québec comprennent la création de 140 emplois et des investissements de $75 millions de la part d'Alcan et de Reynold's.

page B-1

Rectification

Le titre coiffant un article publié en page "une" de notre dernière édition d'hier aurait dû se lire: "La prudence incite M. Forgues à quitter son siège de président de la CECQ" et non son siège de conseiller municipal.

La réunion dont il était question dans le texte était celle de la Commission des écoles catholiques de Québec et non la réunion du conseil municipal de Québec.

M. Forgues est président de la CECQ et conseiller municipal à Québec.

Suite à cette erreur non imputable au journaliste Damien Gagnon, nos excuses à M. Forgues et aux lecteurs qui auraient pu involontairement être induits en erreur.

Accords avec Paris: débuts modestes

par Michel DAVID

Après les déclarations répétées sur la nécessité d'accroître les échanges économiques entre la France et le Québec, les accords annoncés hier par les premiers ministres Mauroy et Lévesque n'impressionneront personne.

Dans l'immédiat, ils n'auront aucun effet pratique et ne créeront à peu près pas d'emplois.

Outre l'entente énergétique intervenue lundi entre Hydro-Québec et la société Péchiney-Kulhman, on a annoncé hier, la signature d'un accord-cadre dans le domaine de la recherche biotechnologique dans laquelle le Québec et la France investiront chacun $180,000.

On a également fait part d'une "convention de faisabilité" entre la société française Muller et la société québécoise Nouveler, une filiale commune de quatre sociétés d'Etat, en vue de poursuivre les études d'implantation d'une usine de fabrication d'appareils de chauffage électronique d'une technologie avancée. Une décision finale devrait être prise avant la fin de l'année mais l'investissement ne dépasserait pas $3 millions.

En revanche, la société française Ceraver a décidé de construire une usine de montage d'isolateurs en verre au Québec. Là encore, il ne s'agit que d'un investissement de $3 millions qui créera environ 25 emplois.

Deux protocoles d'entente ont aussi été conclus entre le Centre québécois de banques d'information scientifique et technique (Informatech) et la société française Télésystèmes en vue de la commercialisation des données informatiques.

Voir A-2, MAUROY

Malouines: blocus dès vendredi

LONDRES (AFP) — Une "zone totale d'exclusion", aussi bien navale qu'aérienne, sera effective autour des Malouines à partir de vendredi 11h00 GMT, a annoncé aujourd'hui le ministère britannique de la Défense.

L'institution d'une "zone d'exclusion aérienne" d'un rayon de 200 milles complète les mesures prises par le gouvernement, le 12 avril, lorsqu'il a interdit l'approche navale des Malouines, également dans un rayon de 200 milles.

Tout bâtiment ou appareil "militaire ou civil" trouvé dans cette zone sera considéré comme "hostile et susceptible comme tel d'être attaqué" par les forces britanniques, a déclaré un porte-parole du ministère, précisant que cet avertissement concerne la force aérienne argentine actuellement basée dans la capitale des Malouines, Port Stanley.

Entre-temps, à Buenos Aires, le gouvernement argentin étudie une proposition de règlement pacifique de la crise des îles Malouines émanant du président américain Ronald Reagan, a annoncé ce matin le porte-parole du gouvernement, M. Rodolfo Baltierrez.

Voir A-2, MALOUINES

sommaire

Annonces classées	H-5 à H-16
Arts et spectacles	H-2 et H-3
Bandes dessinées	F-4
Bridge	H-15
Carrières et professions	E-8
Consommation	B-1 à B-7
Décès	H-17
Economie-finance	G-1 à G-3
Feuilleton	H-2
Hier et aujourd'hui	C-6 et C-7
Horoscope	H-16
Loterie	A-2
Marc Lestage	H-4
Monde	F-5 à F-8, G-6, G-7 et H-1 à H-17
Mot mystère	H-5
Mots croisés	H-15
Où aller à Québec	H-4
Page documentaire	A-5
Patron	H-6
Sport	E-1 à E-14
Télévision	H-2

météo

Ensoleillé avec passages nuageux à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de 2 et maximum de 9. Demain, beau.

détails, page H-5

Jacques-G. Francoeur au conseil de l'ANPA

M. Jacques-G. Francoeur, président du conseil et éditeur du SOLEIL, est devenu ce matin le premier éditeur québécois membre du conseil d'administration de l'Association des éditeurs américains (ANPA) qui regroupe près de 2,000 journaux canadiens et américains.

"C'est un honneur qui retombe avant tout sur "LE SOLEIL", selon M. Francoeur, qui est le président du groupe de presse UniMédia Inc. dont fait notamment partie LE SOLEIL. Il est également ancien président de l'Association canadienne des journaux et de l'Association des quotidiens du Québec. Il a été membre du comité exécutif de la Presse canadienne et de l'Institut international de la presse à Zurich.

Parmi les autres administrateurs de l'ANPA élus ce matin au cours de la réunion annuelle de l'organisme, à San Francisco, il y a Frank-A. Bennack, fils, président de la chaîne américaine Hearst; Katherine Graham, présidente du Washington Post; Warren H. Philipps, président du Wall

Voir A-2, FRANCOEUR

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

M. Jacques-G. Francoeur, président du conseil et éditeur du SOLEIL.

UNE ATTAQUE-ÉCLAIR CONTRE LES PRIX
EN PAGES D-17 + D-18 + D-19

LE BLITZ

METRO

MAUROY

(Suite de la première page)

Enfin, on a confirmé la signature d'une entente entre le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Agence française de normalisation (AFNOR) portant sur l'harmonisation des moyens de contrôle de la qualité des produits industriels dans les deux pays.

Malgré son caractère bureaucratique apparent, ce dernier accord est peut-être le plus important, puisqu'il pourrait faciliter de façon sensible la pénétration des produits québécois, non seulement en France, mais aussi dans l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Dans le domaine culturel, un nouveau programme de bourses d'études et de stages scientifiques et technologiques sera mis en place. Le Québec est disposé à y contribuer pour $400,000. On a également décidé de renouveler pour une période de trois ans l'entente permettant la diffusion d'émissions de télévision françaises au Québec (TVFQ 99). En retour, la France s'est engagée à acheter et à diffuser une centaine d'heures d'émissions québécoises.

Préparer l'avenir

Le premier ministre Lévesque a admis que "ce qu'on annonce n'aura pas de résultat pratique demain matin. Mais à cause de l'accent qu'on veut mettre sur les nouvelles technologies, a-t-il ajouté, cela commence à préparer l'avenir et les relances nécessaires".

Chose certaine, "les progrès impressionnants sur le plan du commerce et de l'industrie" dont parlait M. Pierre Mauroy, il y a deux jours, appartiennent encore à cet avenir.

Hier, il n'a pas été question de ces "projets en gestation" dans les secteurs des engrais, de l'aéronautique et de l'automobile. Selon un porte-parole du ministère d'Etat au développement économique, la société Renault pourrait cependant annoncer l'implantation d'une usine au Québec dès l'automne.

Les choses seraient encore plus avancées du côté de CDF-Chimie qui pourrait construire une usine d'engrais phosphatés au coût de $500 millions.

L'aspect politique

Malgré l'insistance du discours officiel sur la dimension économique du voyage de M. Mauroy, il demeure que c'est son aspect politique qui a davantage retenu l'attention.

Hier à l'Assemblée nationale, le premier ministre de France a répété que "le Québec doit être présent dans tous les forums internationaux consacrés au français" et que "la France se tient fermement aux côtés de votre peuple".

"Il vous appartient certes, en toute indépendance, de déterminer vous-mêmes les voies de votre destin, a-t-il poursuivi. La France, profondément respectueuse des droits de chacun, ne peut se permettre la moindre ingérence mais sachez bien qu'elle suit votre évolution avec une attention passionnée."

L'Opposition a entendu avec un certain agacement les propos de M. Mauroy. Alors que les députés péquistes applaudissaient à tout rompre les déclarations de solidarité du visiteur français, la plupart des libéraux sont restés de glace. A la fin de son discours, tous se sont quand même levés pour l'applaudir, à l'exception de M. Reed Scowen.

Tout en se félicitant des relations chaleureuses qu'entretiennent le Québec et la France depuis le début des années 60, M. Claude Ryan a quand même déploré "les ambiguïtés, les gaucheries, les exagérations verbales, les jeux diplomatiques" auxquels elles ont donné lieu.

Il a rappelé à M. Mauroy que "le Québec veut continuer à se développer à l'intérieur de la fédération canadienne", et l'a félicité pour ses propos qui "situent pour longtemps, dans une juste perspective, les rapports de votre pays avec le peuple du Québec et le Canada tout entier".

En conférence de presse, le premier ministre français s'est bien défendu d'avoir "navigué à vue" entre la fleur de lys et la feuille d'érable durant son séjour au Canada: "Je savais exactement ce que je venais faire au Canada et au Québec".

"Le Canada est un pays ami, un pays allié, a-t-il répété pour la xième fois. Nous entendons avoir avec le Canada des relations qui seront les relations d'une France qui est alliée, d'une France qui est amie, c'est ce que j'ai dit au gouvernement fédéral. Mais j'ai dit à Ottawa que ces relations normales entre la France et le Canada ne devaient subir en aucune façon l'ombre des relations privilégiées que nous entendions entretenir avec le Québec."

Après cette ultime mise au point, M. Mauroy devait quitter Québec pour Paris, après un dernier arrêt sur le territoire fédéral de Mirabel. A l'aéroport de Sainte-Foy, on lui avait quand même réservé une dernière surprise. Fabienne Thibault et un groupe de la polyvalente de Charlesbourg étaient là pour l'accueillir en danse et en chansons. Et c'est sur un "mon très cher Pierre, c'est à ton tour..." que M. Mauroy s'est envolé.

MALOUINES

(Suite de la première page)

Le porte-parole a ajouté que "tous les canaux diplomatiques restaient ouverts".

Selon certaines informations officieuses, la proposition du président Reagan comprendrait le retrait des troupes argentines des Iles Malouines et la reprise des négociations en vue d'une solution pacifique.

Abandonnée dans les faits la nuit dernière par les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, l'Argentine doit maintenant faire face à la dure réalité: les soldats britanniques vont débarquer bientôt dans les Iles Malouines à moins d'un retrait de sa part de l'archipel tant convoité ou d'une météo vraiment exécrable.

Sur l'ordre des dirigeants militaires du pays, toutes les forces côtières du pays ont donc été placées la nuit dernière en état d'"alerte maximum" et la population a été priée de rester à l'écoute de la télévision et de la radio dans l'attente d'informations officielles. Sur l'ordre des militaires également, les communications téléphoniques avec les Iles Malouines ont été coupées et les journalistes étrangers ont été sommés de quitter, d'ici demain, la zone sud du pays, entre Bahia Blanca et Ushaia, où sont concentrées les troupes. Un black-out sur l'information a été, soit dit en passant, également décrété du côté des Britanniques. Les journalistes présents sur les navires de guerre n'ont plus la possibilité d'émettre leurs nouvelles à la suite d'une décision du ministère de la Défense.

A Washington, l'Argentine a aussi perdu, la nuit dernière, une importante bataille diplomatique. Non seulement les pays signataires du Traité inter-américain d'assistance réciproque (TIAR) prennent-ils leur distance vis-à-vis du gouvernement du général Leopoldo Galtieri en appelant à la trêve, mais encore ce dernier vient-il d'apprendre que le chef de la diplomatie américaine, M. Alexander Haig, se range du côté de l'OTAN (donc de l'Angleterre) en raison des traités qui lient les Etats-Unis avec ses alliés occidentaux.

L'assaut semblait de plus en plus imminent: 16 navires de guerre argentins pourraient ainsi faire face à plus de 60 bateaux britanniques, y compris deux porte-avions et 20 bombardiers. Du côté de Buenos Aires, 30,000 hommes sont stationnés sur les côtes argentines et 10,000 dans l'archipel. Du côté de Londres, plus de 5,000 hommes attendent maintenant l'ordre de passer à l'action, leurs navires, après 23 jours de voyage, étant maintenant signalés à environ 100 kilomètres des côtes des Iles.

L'OEA

L'Organisation des Etats américains (OEA) dont 21 des pays composants ont signé un traité de défense réciproque, a finalement adopté la nuit dernière une résolution qui est bien loin de celle à laquelle s'attendait l'Argentine, la semaine dernière.

Par 17 voix contre zéro et quatre abstentions, les ministres des Affaires étrangères de l'organisation ont adopté une résolution appelant l'Argentine et l'Angleterre à la trêve. Le texte, rédigé après des heures et des heures de palabres, reconnaît la souveraineté argentine sur les Iles, ce qu'avaait déjà reconnu l'Organisation des Nations-Unies il y a plusieurs années, et exige de la Grande-Bretagne qu'elle cesse immédiatement les hostilités dans la région. Les ministres proposent une réouverture des négociations et exigent que les deux parties s'abstiennent d'actions pouvant aggraver le conflit. Rien de plus.

Quant aux négociations, il semble y avoir peu d'espoir. Encore hier, Buenos Aires et Londres étaient saisis d'un nouveau "plan de paix" suggéré par M. Alexander Haig. Selon une agence argentine de nouvelles, ce plan est "inacceptable". "Diarios y Noticias" dit ce matin que le général Galtieri rédige une contre-proposition.

Les quatre pays qui, au sein de l'OEA, se sont abstenus de prendre part au vote sont les Etats-Unis, le Chili, la Colombie et Trinidad-Tobago.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Cours variés, aujourd'hui, à l'ouverture de la Bourse de Montréal.

Gulf perdait ⅛ à $14, Mitel Corp. ⅛ à $20, Nova Alberta ⅛ à $6¼ et Banque de Commerce ⅛ à $23⅝, tandis que BP Canada gagnait ¼ à $32¾ et Bell ⅛ à $19⅝.

Les cours perdent légèrement du terrain à l'ouverture d'une séance lente à démarrer, ce mercredi, à la Bourse de Toronto.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233 RENSEIGNEMENTS
647-3394 REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, GIK 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

MÉDECINS

(Suite de la première page)

Il est d'ailleurs plus difficile de sonder le militantisme syndical de ces derniers que celui des généralistes. Ceux-ci sont regroupés dans une structure plus homogène, comptant 17 associations régionales, en plus de l'association des médecins de CLSC et celle des médecins oeuvrant en institution psychiatriques.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) regroupe de son côté quelque 26 associations représentant autant de spécialités médicales, toutes un peu jalouses de leur entité ou de leur notoriété respective. La mobilisation des troupes est donc plus problématique.

Les omnipraticiens se sont retrouvés, comme à bien d'autres occasions, tout bonnement en famille, entre eux, pour manifester leur mécontentement au gouvernement qui ne se presse guère pour amorcer les négociations en vue du renouvellement de l'entente générale échue depuis bientôt un an. Cette entente régit leur participation au régime d'assurance-maladie, dont les tarifs. Les omnipraticiens réclament la garantie d'un revenu annuel brut de quelque $118,000. Toutefois, le gouvernement a déjà fait connaître son intention de geler leur revenu, comme ceux de tous les travailleurs du secteur public et parapublic gagnant $37,000 et plus par année.

La contestation d'aujourd'hui se limitera à la "clinique buissonnière". Ces praticiens déserteront donc leurs cabinets privés et leurs activités hospitalières tout en assurant les services essentiels et d'urgence. Les gens seront donc avisés, aujourd'hui, de téléphoner avant de se présenter au bureau de leur médecin.

A Québec, ils se réuniront dans un hôtel du centre-ville. Ils recevront en cours de journée la visite de leur président, le Dr Clément Richer, qui fera le tour de six villes afin de sonder les reins et le coeur de ses membres en vue, sans aucun doute, d'une intensification des moyens de pression, dépendamment de l'attitude gouvernementale dans les prochaines semaines.

Pendant ce temps, leurs confrères spécialistes seront vraisemblablement au poste, comme les pressait en ce sens, cette semaine, le président du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet.

Visite du pape en Pologne reportée

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Jean-Paul II a décidé de reporter sa visite en Pologne, a indiqué aujourd'hui à l'AFP Mgr Jozef Glemp, archevêque de Varsovie et primat de Pologne, qui se trouve à Rome depuis lundi.

La visite du pape était prévue pour le mois d'août, à l'occasion de l'ouverture des célébrations du 600e anniversaire du sanctuaire marial de Czestochowa.

Interrogé, Mgr Glemp n'a fourni aucune précision sur une nouvelle date éventuelle du voyage du pape, déclarant seulement: "Je crois qu'il doit être reporté pour un certain temps".

Par ailleurs, à Londres, Mgr John Rawsthorne, auxiliaire de l'archevêque de Liverpool, a déclaré, ce matin, au Vatican que la visite du pape Jean-Paul II en Grande-Bretagne, prévue du 23 mai au 2 juin, "dépend évidemment de l'évolution de la situation".

Mgr Rawsthorne a fait cette déclaration à l'AFP alors qu'il se trouvait sur la place Saint-Pierre avec un groupe de pèlerins du nord de l'Angleterre, pour assister à l'audience générale hebdomadaire du pape.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mardi)
4-7-1
Informations: 643-8990

FRANCOEUR

(Suite de la première page)

Street Journal; Arthur Ochs Sulzburger, président du New York Times.

En plus du SOLEIL, UniMédia Inc. possède Le Quotidien de Chicoutimi, trois journaux du dimanche: Dimanche-Matin, Progrès-Dimanche et Dernière heure, ainsi que plusieurs des plus importants hebdos du Québec, tels Le Courrier-Laval, qui tire à plus de 100,000 exemplaires, La Parole et l'Express de Drummondville.

au trente et un pour homme

le blouson de golf

■ griffé Izod Lacoste®

il convient aussi bien pour la détente que pour le sport. modèle blousant avec bord-côte extensible à la taille. confection de coton et polyester avec doublure de pur coton à carreaux. entièrement lavable. col montant deux boutons, épaules raglan. marine ou beige. p.m.g.tg $60.

la maison simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

au trente et un pour homme

le blazer Calvin Klein®

■ de fine serge

importé de France et réalisé par le couturier Calvin Klein, le blazer en souple mélange polyester et laine, est un vêtement que vous apprécierez hautement. modèle deux boutons, petits revers à crans descendus, poches à rabat et poche poitrine. fente médiane. marine. 36 à 44. $210.

la maison simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

le tee-shirt pirate

■ encolure lacée

importé de France exclusivement pour nous, vous aimerez ce tee-shirt de pur coton à encolure en V, lacée sur cordon. coupe droite. rayures écrues sur fond marine. p.m.g. $30.

la maison simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

VENTE FIN DE MOIS
du 28 avril au 1er mai

20%
sur la marchandise printemps-été en magasin.

Un lot de vêtements pour enfants réduits à

50%

Boutique Marie et Claude Enr.
Spécialiste en vêtements pour enfants
PLAZA LAVAL (sous-sol)
2750, chemin Sainte-Foy — 653-1556

A la librairie
LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.
LIBRAIRIE AGRÉÉE
2299, Versant Nord, Ste-Foy, Qué. G1N 4G2
TEL.: 688-1943

IL VOUS RESTE ENCORE 4 JOURS

pour profiter de nos rabais de
20 à 60%
à notre département de
LITTERATURE
Profitez en plus d'un bon d'achat de 3% lorsque vous payez comptant.

NOUS AVONS ENCORE UN CHOIX INCROYABLE DE LIVRES POUR TOUS LES AGES ET POUR TOUS LES GOUTS
Tels que: Bandes illustrées - contes - poésies - arts plastiques - sports - loisirs - bricolage - décoration - jardinage - roman - biographie - sciences - politique - pédagogie - psychologie - sexologie - cuisine - médecine - etc.

VENEZ NOUS VISITER ET BOUQUINEZ EN PAIX A LA "VRAIE" LIBRAIRIE

Cartes Mastercard et Visa acceptées
Ouverture — heures normales des magasins

Le sort de 11 chambreurs entre les mains de la SHQ

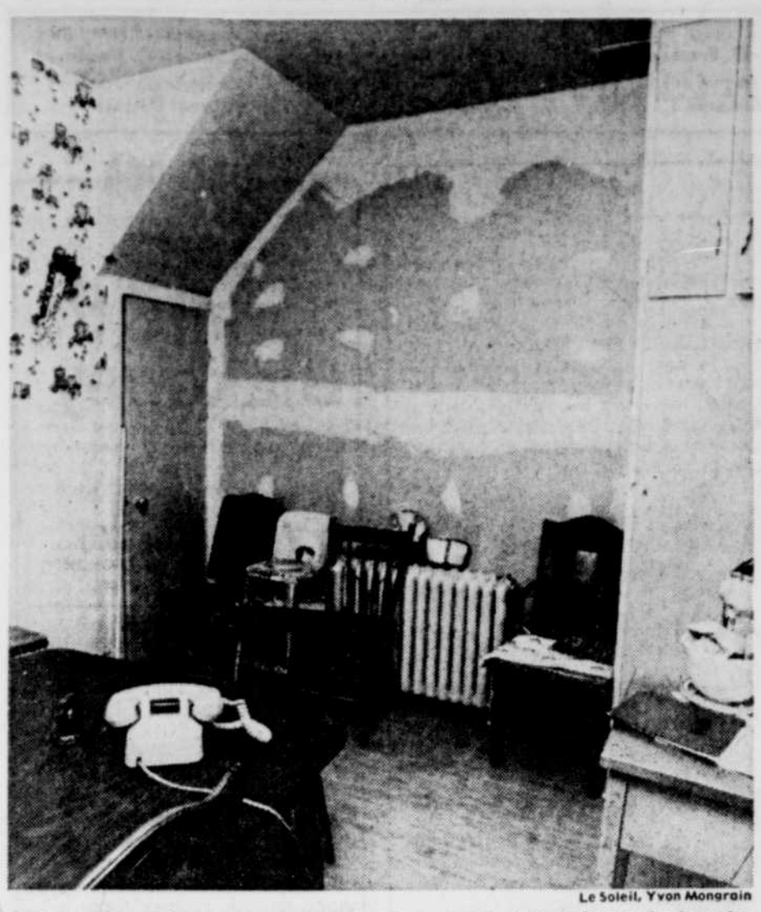

Le Soleil, Yvon Mongrain

Une cuisine noire, sans ouverture, si ce n'est cette minuscule bouche d'aération au plafond, un mur inachevé, une porte qui ne ferme plus, une poignée arrachée et une autre qui ne tient plus que par une vis.

par Monique GIGUERE

Une amorce de solution au drame des chambreurs des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur se soldera vraisemblablement par un échec, à moins que la Société d'habitation du Québec (SHQ) n'accepte de mettre un peu d'eau dans son vin en assouplissant ses règlements.

Après un inventaire minutieux de tous les programmes d'aide à l'habitation, la Société action-chambreurs et la Coopérative du vieux moulin se voient forcées de constater que les chambreurs, contrairement aux assistés sociaux et aux personnes âgées, ne bénéficient d'aucune assistance de l'Etat en matière de logement.

Cette constatation met en péril le projet de reconversion de la tannerie Clément, au 35 Arago est, au coeur de l'un des derniers secteurs résidentiels du quartier Saint-Roch, en un immeuble de 20 logements dans lequel cohabiteraient des personnes seules avec des couples et des familles.

La pierre sur laquelle achoppe ce projet est l'incapacité de payer de 14 des 20 coopérateurs, soit neuf de plus que la norme de 25 pour 100 en vigueur à la SHQ.

Aide nécessaire

Pour aller de l'avant avec ce projet, il faudrait que la Société d'habitation accepte de subventionner la totalité des 11 chambreurs, plus trois familles dont les revenus ne leur permettent pas de rencontrer le coût moyen du loyer fixé à $231 par mois, chauffé et éclairé.

Considérant que le loyer ne doit pas dépasser 25 pour 100 du revenu mensuel, la capacité réelle de payer des 11 chambreurs a été établie à $120 par mois, soit le quart des $365 qu'ils touchent mensuellement de l'aide sociale. Quant aux trois familles démunies, le maximum qu'elles peuvent consacrer au logement par mois s'établit à $140.

Une étude de viabilité, réalisée par l'architecte Jean Côté à la demande de la Société action-chambreurs, a estimé à $17,496 par année le besoin d'aide. Pour que le projet puisse voir le jour, il faudrait donc que la Coopérative du vieux moulin obtienne de la SHQ la garantie que 14 de ses locataires recevront l'aide prévue au programme de supplément de loyer.

Coût du projet

Le coût total de reconversion de l'ancienne tannerie, dont Le Gentilhomme rembourreur a été le dernier locataire, est évalué à $859,525.

Ce montant comprend $47,000 pour l'achat du terrain et de la bâtisse, présentement la propriété de la ville de Québec, $703,650 en rénovation et recyclage, et $108,875 en honoraires professionnels, taxes et assurances.

Au sujet du terrain et de la bâtisse, la ville de Québec a accepté de les rétrocéder pour $1 à la Société action-chambreurs, à la condition toutefois que la SHQ rembourse à la ville les $45,000 déboursés pour en faire l'acquisition.

La coop

En collaboration avec la Société action-chambreurs, la Coopérative d'habitation du vieux moulin, composée de 12 coopérateurs dont 10 sont issus des quartiers Jacques-Cartier et Saint-Roch, travaille depuis deux ans à la réalisation de ce projet d'intégration sociale.

Parmi les coopérateurs, on trouve deux couples avec deux et cinq enfants, deux parents uniques également avec des enfants, un couple sans enfant, ainsi que des personnes seules. Trois des membres de la coopérative ont un revenu net inférieur à $7,000 par année et quatre à $10,000. Seuls deux coopérateurs gagnent plus de $10,000 par année.

Le Soleil, Jean Vallières

Si la Société d'habitation du Québec (SHQ) donne sa bénédiction au projet, cet immeuble, une fois rénové, abritera des couples, des familles et des personnes seules.

Conditions misérables

Un relevé des conditions actuelles d'habitation des coopérateurs révèle que la majorité d'entre eux n'ont pas de cour, pas de sortie arrière et pas de stationnement. Ces logements sont également caractérisés par la profusion de pièces noires qu'on y trouve, c'est-à-dire de pièces sans fenêtre ni aération. Les odeurs ainsi emprisonnées rendent l'air fétide et quasi irrespirable.

Le mauvais état de la plomberie et de l'électricité, les planchers déclives et l'état général de délabrement complètent le tableau.

Deux des coopérateurs, un couple avec deux enfants, paient présentement $265 par mois pour l'un de ces misérables réduits, non éclairé par surcroît. Cuisine noire, escalier de secours accroché au rebord d'une fenêtre de chambre, trous dans les murs, armoires sans poignées, vitres cassées. A compter du 1er juillet, c'est $319 que ce couple qui en gagne environ $1,100 par mois, devra débourser pour avoir le douteux privilège d'habiter ce logement-taudis.

Eliminer l'exploitation

C'est précisément pour éliminer l'exploitation des démunis par des propriétaires peu scrupuleux qu'a été adoptée la formule coopérative, explique le président de la coop, Michel Cantin.

Il espère ainsi permettre à des gens, qui n'auront sans doute jamais les moyens d'acheter un bungalow en banlieue, de devenir propriétaires de leur logement. Des statistiques montrent que seulement 10.7 pour 100 des gens de Saint-Roch sont propriétaires de leur logement contre, bien sûr, 89.3 pour 100 de locataires.

D'une pierre deux coups

Tout en réglant le problème du logement pour 12 coopérateurs, le projet de la Coopérative du vieux moulin ferait d'une pierre deux coups en intégrant des chambreurs à des familles dans un même complexe domiciliaire.

Jean-Pierre Ruest, président de la Société action-chambreurs, estime ce programme d'habitation mixte de loin supérieur aux HLM (habitations à loyer modéré), "où l'on retrouve trop de monde pareil dans un même endroit".

Les promoteurs visent à créer un milieu de vie qui soit le reflet de la société, c'est-à-dire composé aussi bien de familles que de personnes seules, de gens avec des revenus et aux intérêts différents.

"L'harmonie n'est jamais aussi grande que dans les villages où se côtoient à longueur de journée notables, simples citoyens et indigents", fait observer Jean Côté. Selon lui, l'expérience prouve que c'est une erreur de parquer ensemble les vieux ou de regrouper les chambreurs sous un même toit.

Qu'une question de gros sous bloque la réalisation d'un tel projet d'intégration sociale ne ferait que confirmer cette image de "brebis galeuses" que se font d'eux-mêmes les chambreurs démunis.

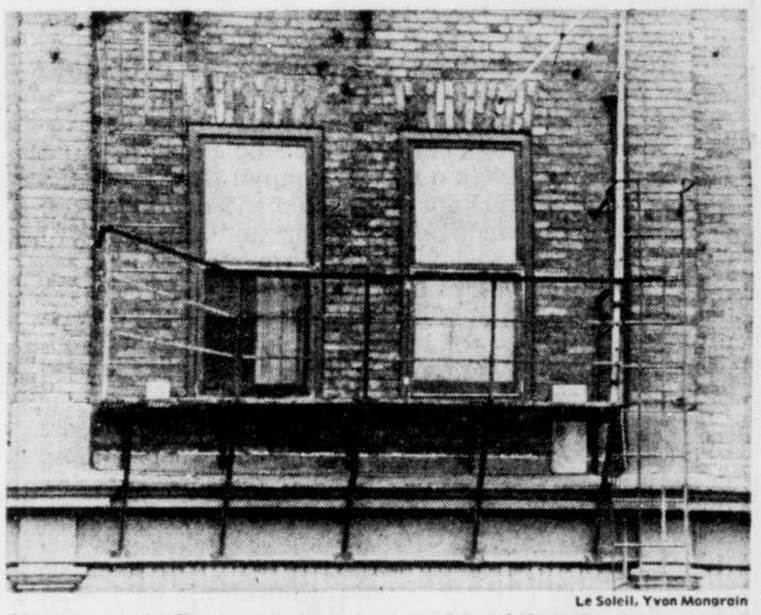

Le Soleil, Yvon Mongrain

C'est par une fenêtre que les locataires accèdent à l'escalier de secours. Il ne faudrait surtout pas que les gens paniquent en cas d'incendie.

Au Québec, le taux de suicide est plus élevé qu'ailleurs

par Roger BELLEFEUILLE

Le suicide est une cause relativement élevée de décès au Québec. Il fait autant de victimes que le diabète sucré ou les tumeurs malignes du sein.

En fait, quelque 1,000 Québécois et Québécoises s'enlèvent la vie dans la province chaque année, certaines régions affichant une incidence nettement plus forte que d'autres.

Ce qui fait dire au Comité de la santé mentale du Québec, dans un avis fort bien documenté au ministre des Affaires sociales, avis rendu public hier, que le suicide fait suffisamment de ravage pour qu'il soit l'objet d'une politique de prévention.

L'étude du comité fait ressortir certaines tendances régionales. Ainsi, pour la période 1975-1979, l'agglomération urbaine de Montréal et le Nord-Ouest avec des taux bruts de décès par suicide de 16.3 et 24.4 respectivement dépasse sensiblement la moyenne provinciale dont le taux est de 13.8 par 100,000 habitants.

Sur le plan statistique, donc purement quantitatif, l'avis démontre, entre autres variables, les suivantes:

— le suicide est la deuxième cause de mortalité dans le groupe d'âge des 15-30 ans;

— il a progressé plus rapidement au Québec qu'au Canada au cours des trois dernières décennies;

— en plus du millier de victimes dénombrées, s'ajoutent autour de 4,000 tentatives, sans compter ceux qui y songent, mais sans passer à l'acte;

— les groupes les plus particulièrement atteints, pour la période 1975-1979, sont les hommes du Nord-Ouest, les femmes de l'agglomération de Montréal, les femmes âgées de l'Outaouais et celles de 40 à 44 ans du Nord-Ouest également;

— les hommes de la division de recensement de Bellechasse ont présenté un indice de comparaison plus élevé que ceux de l'ensemble du Québec au cours de la période 1974-1978.

Les ressources

L'avis du comité se limite en fait à cerner l'ampleur du phénomène. Il ne prétend pas expliquer le drame que voile chaque décès volontaire ni à s'attarder aux facteurs de causalité. Tout au plus fait-il une revue des théories les plus courantes comme des diverses définitions.

Il présente cependant un certain nombre d'expériences étrangères dans la lutte contre le suicide, particulièrement en Angleterre, en Suède, aux Etats-Unis et en Finlande. Il dresse un bilan de l'effort québécois en ce domaine pour constater qu'ici, comme dans bien des pays ou provinces, il n'existe pas de politique officielle de lutte contre le suicide, mais plutôt des initiatives souvent isolées.

Les auteurs ont jeté cependant un regard attentif au Centre de prévention des suicides de Québec, fondé il y a quatre ans par M. Jean-Louis Campagna et axé surtout sur le principe d'intervention en situation de crise. C'est la seule ressource au Québec orientée spécifiquement vers cette réalité.

La politique de lutte au suicide préconisée par le comité, un organisme consultatif au ministère des Affaires sociales, s'appuie sur certaines lignes de force, qui sont l'efficacité, la continuité, la complémentarité et la rapidité de l'intervention.

Le comité recommande en outre que la section du Québec de l'Association canadienne pour la santé mentale soit mandatée afin de mettre sur pied des équipes bénévoles pour prendre en charge l'organisation et le fonctionnement de services d'écoute téléphonique et de créer les services d'aide amicale requis par les personnes qui pensent au suicide.

Les CRSSS et les départements de santé communautaire auraient aussi un rôle à jouer dans l'articulation de cette politique.

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

WOOLCO

★

PROVIGO

★

INSÉRÉS DANS CETTE ÉDITION

REMY BEAULIEU
& ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
Examen de la vue — Lunettes
—Verres de contact
Tél.: 524-8417
376, DU ROI, SUITE 308
QUEBEC G1K 2W6
(en haut de la Société des Alcools)

Camp de vacances
OASIS NOTRE-DAME
(Lac Simon — St-Léonard, Cté Portneuf)
L'Oasis Notre-Dame, dirigé par les religieux de St-Vincent-de-Paul, reçoit les garçons âgés de 7 à 14 ans depuis le 27 juin jusqu'au 20 août.
On peut profiter de une ou de deux périodes de 13 jours. Les périodes peuvent être consécutives ou non.
Des activités variées sont offertes aux campeurs telles que: natation, canot, voile, hébertisme, camping, sciences naturelles, orientation en forêt, etc. Le tout sous la direction de moniteurs compétents.
L'Oasis Notre-Dame est membre accrédité de l'Association des Camps du Québec.
Pour inscriptions et renseignements supplémentaires, veuillez contacter
Adrien Duperré fr.s.v.
804, côte d'Abraham
Québec G1R 1A3
(418) 525-7178

La beauté et la chaleur du bois pour rehausser la salle à manger

Telle qu'illustrée:
TABLE "TOI ET MOI" en pin, 34" x 66", très fonctionnelle.
Plus,
4 chaises de la collection Le Bahutier.
SPECIAL
679$
En vigueur jusqu'au 8 mai

• Service de livraison gratuite
• Conseiller en décoration disponible gratuitement
• Catalogue gratuit de la collection Le Bahutier
• Entreposage gratuit

DÉCOR-BOIS enr.
Dépositaire des meubles "Le Bahutier"
lampes Tiffany, courtepointes
75, COTE DU PASSAGE, LEVIS, QUEBEC
Tél.: (418) 837-6185

COMPAREZ:
PRIX • QUALITE • SERVICE

SERIE PRO
GARANTIE 5 ANS
pièces et main-d'oeuvre

AKAI
c'est toute une musique!

AMPLIFICATEUR intégré stéréo AM-U11, puissance de 40 w. total

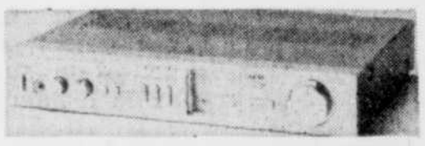

SYNTONISATEUR stéréo FM/AM AT-K11
Indicateur de force du signal. Indicateur de syntonisation FM. Indicateur FM Stéréo.

TABLE TOURNANTE à retour automatique, cartouche incluse AP-B21C

HAUT-PARLEURS WW-1011 à 2 voies, d'une capacité de 50 w. chacun.

UN JUSTE PRIX GARANTI
489$

SONART
l'artiste du son
8, Trans-Canada ouest, Lévis — 833-6261
845, Marie-Victorin, St-Nicolas — 831-1164

LE SOLEIL
Québec, mercredi 28 avril 1982

Président du conseil et Editeur: **Jacques-G. Francoeur**
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: **Claude Masson**
Président et directeur général: **Paul-A. Audet**
Directeur de l'information: **Gilbert Athot**
Vice-président et trésorier: **Charles-A. Poulin**
Directeur de l'éditorial: **Marcel Pépin**

Minute de vérité aux Falkland

paul lachance

Malgré la progression de l'armada britannique, les mots et le "grenouillage" diplomatiques semblaient avoir repris le dessus, hier, dans la crise des îles Falkland. Et c'est ce que tout le monde souhaite le plus voir réussir.

La Grande-Bretagne continuait de plus belle de menacer d'envahir le territoire litigieux, si les Argentins, d'abord et avant tout et conformément à la résolution 502 du Conseil de sécurité de l'ONU, ne vident les lieux qu'ils ont envahis le 2 avril dernier. Et elle semble bien déterminée à cet effet, même si madame Thatcher aimerait bien pouvoir rappeler des forces qu'elle ne peut maintenir là indéfiniment.

L'Argentine, quant à elle, semble avoir perdu des points sur le plan stratégique. Le Kremlin vient de lui faire savoir qu'il s'oppose à tout nouveau lien colonial dans cette partie du globe et qu'il favorise ardemment la solution négociée, la voie diplomatique.

On se rappelle que l'URSS s'était abstenue, lors du vote du 3 avril condamnant Buenos Aires, ce qui n'avait pas manqué de refroidir les ardeurs d'un allié à qui elle achète plus de la moitié de son blé et qui dépend en grande part d'elle pour ses exportations.

Lundi, l'Argentine a renoncé à invoquer le traité de défense réciproque, dit Traité de Rio, ce qui est manifestement une victoire des Etats-Unis au sein de l'Organisation des Etats américains. D'autre part, on sait d'ores et déjà que les pays latino-américains qui sont nettement favorables à celle-ci se contenteront de manifester leur appui moral à une cause dont ils peuvent mesurer les retombées sur leur propre situation.

Sur le plan intérieur, le gouvernement de Buenos Aires est littéralement coincé. Lorsque la junte a décidé l'invasion des Falkland, elle croyait probablement qu'il s'agissait là d'une simple aventure qui n'aurait pas les suites qu'on lui connaît. D'autant plus que la population était manifestement en faveur de cette action destinée à consacrer un droit qui, juridiquement, peut se défendre. Mais on n'en est plus là.

Le coup des Falkland était sans doute destiné à distraire le peuple et à lui faire oublier, ne fût-ce que provisoirement, les nombreuses tribulations qu'il a eu à subir depuis 1976, date à laquelle la junte a bouté les péronistes dehors.

Mais la situation semble s'être renversée et sert maintenant de détonateur aux démonstrations, comme celles qui ont eu lieu lundi, en faveur de la repossession des îles mais, surtout, contre le gouvernement. En somme, la soupe est devenue de plus en plus chaude pour un gouvernement qui, depuis sa prise du pouvoir, n'a réussi qu'à plonger ce pays, peut-être le plus riche du monde, dans un véritable chaos socio-économique qui ne laisse présager rien de très reluisant.

C'est donc dire qu'il est à présumer que les événements pourraient, d'ici peu, prendre une tournure insoupçonnée en ce sens que Buenos Aires pourrait, plus tôt qu'on ne pense, advenant surtout une invasion britannique des îles, être amené à se laisser porter vers des événements catastrophiques pouvant originer d'abord par un renversement de régime qui conduirait à de graves soulèvements.

L'invasion des Falkland aurait ainsi servi à une tout autre fin que celle qu'envisageait la junte en se retournant carrément contre son régime. Comment Buenos Aires peut-il maintenant à la fois sauver la face et maintenir la paix sur son propre territoire? Tout dépendra, dans les heures qui suivent, de la force de conviction des arguments diplomatiques. Et c'est pressant.

bloc-notes

Opposition au nucléaire

maréchal francoeur

La peur engendrée par l'utilisation du nucléaire, tant à des fins militaires qu'à des fins pacifiques, est devenue incontrôlable: une peur à l'égal de celle qui entourait la peste au Moyen Age.

Rien d'étonnant alors que les manifestations contre la course à la suprématie dans le domaine des armes nucléaires, après avoir balayé les Etats-Unis et l'Europe occidentale, aient gagné le Canada. En fin de semaine, à Vancouver, trente-cinq mille personnes sont descendues dans la rue afin de protester contre la participation du Canada à cette course à la destruction. Jamais on n'aurait pensé qu'une telle manifestation réunirait tant de monde.

Le gouvernement canadien a décidé de permettre l'essai de missiles nucléaires américains Cruise en Alberta. C'est ce qui a soulevé l'opinion publique. D'autant plus que les négociations à ce sujet se sont déroulées dans le plus grand secret, à l'insu de tout le monde. Ce n'est certes pas un moyen d'établir un climat de confiance.

Les perspectives d'être entraîné dans une guerre nucléaire soulèvent des inquiétudes mortelles, si l'on se souvient qu'une primitive bombe atomique jetée sur le Japon, il y a 37 ans, a fait près de 100,000 morts et blessés.

En outre, du point de vue de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques, par exemple la construction de centrales nucléaires afin de produire de l'électricité, l'opinion publique n'est pas encore rassurée. Qu'on se souvienne de Three Mile Island aux Etats-Unis.

Malgré les assurances données, alors qu'il n'y avait aucun danger et que les risques d'accident étaient minimes, on s'est aperçu que les spécialistes ont vite été dépassés par les événements et que les autorités publiques n'ont pu trouver d'autre mesure de protection que l'évacuation de la population. C'est payer cher des progrès technologiques.

Seulement, les inconvénients qu'entraîne la disposition des déchets radioactifs devraient faire réfléchir les concepteurs de projets nucléaires.

Pourtant, il y a une autre énergie nucléaire, plus propre, qui est générée selon le processus de la fusion thermonucléaire contrôlée.

Dans une étude intitulée "Une stratégie de l'énergie pour le Canada", en vue d'une politique d'autonomie, il n'est fait aucune mention du développement de réacteurs à fusion thermonucléaire.

Aussi, les sommes que les gouvernements ont décidé de consacrer dans un réacteur de recherche sur la fusion nucléaire à Varennes sont nettement insuffisantes, si l'on veut que le Canada puisse au moins être prêt à profiter de cette technologie de l'avenir.

Cependant, les gouvernements n'hésitent pas à investir des sommes énormes dans d'autres centrales nucléaires du genre de celle de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick, malgré les controverses concernant les dangers sur l'environnement.

En tout cas, c'est l'utilisation à des fins militaires tout autant que son utilisation à des projets pacifiques qui est contestée. On aurait cru qu'avec le temps, les populations se seraient fait une raison et auraient accepté comme une fatalité les armements nucléaires et les centrales nucléaires.

En juin, les Nations-Unies tiendront une session spéciale sur le désarmement. On aura alors une autre occasion de jauger l'opinion publique. Cependant, le mouvement d'opposition au nucléaire semble irréversible. Les autorités publiques et les concepteurs de projets devraient en tenir compte.

à propos

... de la défaite de Blakeney

marcel pépin

Pour de nombreux spécialistes de l'administration publique, le gouvernement de M. Allan Blakeney de Saskatchewan constituait une sorte de modèle.

Progressiste sur le plan social tout en étant prudent sur le plan fiscal, M. Blakeney pouvait s'enorgueillir d'avoir activé l'industrialisation de sa province dans le cadre de son projet socialiste.

Sa province est passée en peu d'années du camp des provinces pauvres à celui des provinces qui peuvent maintenant se passer des paiements de péréquation. L'éducation a été choyée. De petites villes moroses, appuyées sur une économie rurale, sont petit à petit passées au rang de modernes capitales régionales, avec universités et gratte-ciel.

En outre, le premier ministre Blakeney avait su projeter à l'extérieur de sa province l'image d'un homme public sage et articulé, dont la participation aux grands débats nationaux semblait autant appréciée chez lui qu'ailleurs.

Pourtant, il a mordu la poussière de verte façon, aux mains d'un adversaire qui s'est contenté de promettre des réductions de taxes et de limiter l'invasion de la bureaucratie dans la vie privée des individus.

Ce message a été capté avec ferveur. Derrière cette révolte des électeurs, il faut voir le signal qu'une population inquiète devant les soubresauts de l'économie et ennuyée par l'importance qu'a donnée M. Blakeney aux politiques constitutionnelles fédérales, donne à ses dirigeants.

D'aucuns y verront aussi un vote de censure à l'endroit d'un gouvernement qui a multiplié les connivences avec les libéraux fédéraux, de moins en moins populaires dans l'Ouest. Pour avoir mal choisi ses amis, M. Blakeney paie une lourde note.

Par ailleurs, les militants du nouveau parti séparatiste de l'Ouest ont fait piètre figure, ce qui rassurera les stratèges fédéraux. Ce phénomène est probablement attribuable au fait que les conservateurs de M. Grant Devine ont su canaliser à leur profit le vote des mécontents, alors qu'en Alberta, c'est le vide absolu devant M. Lougheed.

L'ampleur de la défaite du NPD vient de montrer enfin à tous les autres gouvernements les dangers de se tromper de cible. La population veut un redressement de l'économie. Tout le reste la laisse indifférente, en Saskatchewan ou ailleurs.

lettre

Mulroney affirme sa loyauté envers Clark

J'ai lu avec intérêt le bloc-notes non signé de votre livraison du 24 avril. Ce texte intitulé "Mulroney en campagne", n'est pas une opinion. Il s'agit d'un véritable procès d'intention, de fort mauvais goût.

Vous dites au sujet de ma participation à quelques dîners-bénéfices du Parti conservateur que "M. Mulroney **croit** l'heure enfin venue de prendre sa revanche, après l'échec qu'il a subi en 1976... Tout le monde **aura compris** que le président de l'Iron Ore a entrepris sa campagne en vue de remplacer le chef actuel".

Le fait est que c'est à la demande personnelle et urgente de monsieur Clark lui-même que je suis intervenu à trois semaines d'avis afin de prêter main-forte au dîner-bénéfices en son honneur à Montréal, le 29 novembre dernier.

Est-ce là le geste de quelqu'un qui souhaitait l'humiliation de son chef ou n'est-ce pas plutôt le geste de quelqu'un qui a fait tout en son pouvoir pour empêcher qu'un tel sort ne lui arrive? Pourtant, vous parlez sans gêne d'une campagne que je mènerais "contre" monsieur Clark.

Suite au succès de cette soirée, j'ai reçu plusieurs douzaines d'invitations de nos candidats et députés pour répéter l'expérience ailleurs. Je n'ai pu en accepter que trois ou quatre, dont le but et la formule sont identiques à celui du mois de novembre: aider le parti et son chef à reprendre le pouvoir le plus tôt possible. Est-ce un comportement ignoble de ma part ou simplement l'attitude positive de quelqu'un qui milite sans relâche depuis 27 ans au sein de la formation politique de son choix?

En outre, vous affirmez: "Enfin, on sera en droit de demander à M. Mulroney pourquoi il est demeuré si muet pendant le déchirant débat constitutionnel, alors que c'était les droits et les privilèges de l'Assemblée nationale de sa propre province qui étaient en jeu."

Bien sûr, vous êtes "en droit" de me poser la question. Je suis également en droit de vous fournir la réponse.

Ci-après, je me permets de reproduire certains extraits de quelques-uns des discours que j'ai prononcés sur le sujet.

D'abord, à l'hôtel Bonaventure à Montréal, devant l'Association nationale des comptables agréés, le 25 septembre 1980, quelque jours avant que la résolution constitutionnelle ne soit rendue publique à Ottawa:

"Peu de personnes, cependant, pourraient se douter qu'il existe de réelles divergences parmi notre peuple, concernant la future direction du Canada à cause de la différence de point de vue quant au rôle d'un gouvernement provincial ainsi que pour une foule d'autres raisons. Avant tout, il y a le Québec postréférendaire. Bien entendu, le Québec est différent. Il n'est pas étrange ou bizarre, il n'est que différent. Et la différence provient de sa langue et de sa culture. C'est pourquoi la préservation et le rehaussement des deux sont si importants. Ils doivent, par conséquent, être protégés et nourris avec une constance et une vigilance jamais ralenties."

Ensuite, à l'hôtel Royal York à Toronto, le 15 octobre 1980, quelques semaines après le dépôt de la résolution:

"Si l'on examine avec attention les positions exprimées par les dirigeants des divers partis politiques, on peut discerner entre eux des points communs: le désir de rapatrier maintenant; une formule d'amendement qui irait moins à l'encontre des coutumes canadiennes; et l'insertion d'une charte des libertés fondamentales. La résolution équitable de cette question est un défi de dimensions historiques. Le document présentement à l'étude au Parlement est, selon certains, le meilleur possible dans les circonstances. Après tout, l'unanimité n'a pas été une caractéristique évidente de l'histoire de notre constitution. Elle semble l'être encore moins aujourd'hui. La même résolution est rejetée par d'autres, parce qu'elle est, selon eux, imparfaite, puisqu'il lui manque l'imprimatur de certaines autorités provinciales et parce qu'elle aurait pour effet de provoquer un amendement fondamental à la constitution par un Parlement étranger. C'est la position du Québec en cette matière. Ses droits historiques ne doivent pas être diminués dans une aventure constitutionnelle quelle qu'elle soit; je partage cette position...

Enfin, à l'hôtel Le Manoir à Baie-Comeau, devant la Fédération des associations SERVCOM Côte-Nord, le 14 novembre 1981:

"Comme bien d'autres, j'ai toujours cru qu'une refonte constitutionnelle aurait pour effet de renforcer la position du Québec et celles des autres provinces si elles le souhaitaient. Pour des raisons linguistiques et culturelles évidentes, le Québec aura toujours besoin de mécanismes de protection pour assurer la survivance du seul peuple francophone en Amérique du Nord. Que le gouvernement fédéral obtienne, par le biais d'une refonte constitutionnelle, l'enchâssement des droits des minorités linguistiques hors du Québec, j'en suis fort heureux. Il ne faudrait cependant pas que cet accomplissement noble et combien valable soit terni par un amoindrissement possible des pouvoirs du Québec de légiférer dans les domaines qui lui sont cruciaux... Monsieur Lévesque et monsieur Trudeau, il ne faut pas l'oublier, ont été élus pour être nos serviteurs et non nos maîtres. Ils sont là pour exécuter la volonté populaire, la volonté du peuple. Ils ont donc une obligation morale, lourde et conjointe, de se rencontrer seuls — sans conseillers et technocrates —dans les plus brefs délais afin de conclure une entente honorable qui nous permettra tous de passer à l'action dans les domaines prioritaires économiques et sociaux. Bref, messieurs Trudeau et Lévesque doivent maintenant mettre de côté toute partisannerie, toute considération électorale, toute perception de victoire fédérale ou provinciale et travailler ensemble vers un but nettement supérieur et plus noble: celui du bien-être du citoyen ordinaire. A cette fin, et si cela n'est pas indûment présomptueux de ma part, je leur offre l'usage de notre maison d'invités à Schefferville pour leurs délibérations. Ils ne pourraient pas trouver au Canada un endroit plus serein, un climat plus propice ou un accueil plus chaleureux.

Si mutisme il y avait, c'est plutôt chez vous que je l'ai retrouvé car j'ai bien pris la peine de vous envoyer copie de la plupart des allocutions ci-haut mentionnées. A ce que je sache, vous n'avez jamais jugé bon d'en faire état, bien que la plupart des autres grands quotidiens du Canada les aient commentées abondamment.

Brian MULRONEY

NDLR: Les éditoriaux du SOLEIL sont toujours signés. C'est par inadvertance que la signature de Marcel Pépin a été omise.

Les trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ refusent d'entendre parler de la demande formulée par l'Etat-employeur de rouvrir les conventions collectives de travail dans le secteur public et parapublic. Mais la CEQ a beaucoup plus à perdre que les deux autres centrales d'une telle éventualité. Aussi la proposition gouvernementale pourrait-elle être le germe de divisions entre syndiqués. Pierre Pelchat analyse la situation.

La réouverture des conventions collectives dans le secteur public

Un front commun plutôt fragile

Bien que les centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ se soient opposées farouchement, dans une déclaration commune, à la volonté du gouvernement Lévesque de rouvrir les conventions collectives dans le secteur public, la demande de l'Etat-employeur n'est pas sans présenter les germes d'une division entre employés de l'Etat.

pierre pelchat

On n'a qu'à constater l'impact des coupures dans les hausses salariales qui devraient être versées normalement en juillet et en décembre prochains pour voir que chaque centrale serait touchée différemment.

Ainsi, les 69,281 membres de la Centrale de l'enseignement du Québec visés par la proposition de réouverture n'obtiendraient qu'une augmentation moyenne de 2.4 pour 100 en juillet et de 0.78 pour 100 en décembre si la requête gouvernementale était acceptée.

A la Confédération des syndicats nationaux, la majoration salariale serait de 5.82 pour 100 en juillet en moyenne pour l'ensemble des 89,230 syndiqués de cette centrale concentrés dans le secteur névralgique des hôpitaux et de 1.88 pour 100 à la fin de 1982.

En ce qui concerne les 23,996 membres de la Fédération des travailleurs du Québec concernés, ces derniers, quoique peu nombreux, bénéficieraient de la hausse salariale la plus forte avec une augmentation de 6.91 pour 100 en juillet et de 2.23 pour 100 six mois plus tard.

L'offre présentée par le coordonnateur gouvernemental des négociations, M. Lucien Bouchard, accorde les augmentations les plus fortes aux plus bas salariés. Ces majorations salariales vont en décroissant en pourcentage jusqu'à un gel total pour les employés et cadres qui gagnent $37,000 et plus. Plusieurs y voient ainsi une façon "équitable" de partager les effets de la crise sur les finances publiques.

Louis Laberge n'a jamais caché sa sympathie envers le gouvernement Lévesque. Le chef syndical est ici à la manifestation du Parti québécois contre le constitution canadienne, à Montréal, le 17 avril.

Les plus touchés

Parmi les membres du Front commun, ce sont les enseignants qui sont les plus touchés. Si on tient compte du gel des avancements d'échelon pour un an, le coût du système comme on l'appelle dans le jargon administratif, on estime que les professeurs pourront y perdre entre $2,000 et $8,000 avec une moyenne d'un peu plus de $3,000 par enseignant. A cela, il faut ajouter les modifications au régime de retraite annoncées par le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

Cela peut expliquer pourquoi la CEQ a senti le besoin de réagir rapidement à l'ultimatum du gouvernement québécois en rejetant complètement la demande de réouverture avant même que les trois centrales se soient mises d'accord sur une proposition commune. On peut interpréter ce geste comme faisant partie d'une tactique pour amener les autres syndicats, qui paraissaient hésitants à refuser la demande gouvernementale, à le faire avec encore plus d'énergie.

Tout en paraissant le groupe le plus irréductible du secteur public, la CEQ a mis de l'eau dans son vin depuis quelques jours. En fin de semaine dernière, les instances de négociation de la centrale ont recommandé que l'on demande au gouvernement d'entreprendre la négociation, six mois plus tôt que prévu, pour le renouvellement des conventions collectives.

Si les dirigeants de la CEQ se disent les plus pénalisés par l'ultimatum gouvernemental, on ne manque pas de leur rappeler qu'ils sont les moins victimes des compressions budgétaires en raison de leur ratio maître-élèves et des mises en disponibilité qui leur assurent une sécurité d'emploi encore plus étanche.

Il ne faut pas oublier que les présents débats à l'intérieur de la CEQ ont une saveur électoraliste à la suite de la décision du président Robert Gaulin de ne pas solliciter un troisième mandat à la tête de la centrale.

D'autre part, on doit penser à éviter d'être isolé dans l'éventualité où les autres centrales opteraient pour une contre-proposition différente, bien que certains militants de la CEQ croient que, d'une façon ou d'une autre, les enseignants risquent de payer le gros prix de la réouverture des contrats de travail.

Maillon faible

Des trois centrales syndicales, c'est possiblement la FTQ qui constitue le maillon faible du Front commun qui n'a pas encore été formé officiellement, compte tenu que les demandes à la table centrale et le mode de fonctionnement n'ont pas fait l'objet d'un accord entre les trois groupes.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, n'a jamais caché sa sympathie envers le gouvernement du Parti québécois. Dernièrement, on l'a vu aux côtés du premier ministre René Lévesque lors de la manifestation à Montréal pour dénoncer la nouvelle constitution canadienne, deux jours après le dépôt de la demande de réouverture des conventions collectives.

D'autre part, les employés du secteur public membres de la FTQ doivent se sentir soulagés puisqu'ils sont parmi ceux dont les hausses salariales sont les moins coupées. De leur côté, les 12,000 employés syndiqués d'Hydro-Québec, membres du Syndicat canadien de la fonction publique affilié à la FTQ, n'auront pas à subir de baisse de leurs salaires puisqu'aucune augmentation n'était prévue en juillet.

Secteur privé

A la FTQ comme à la CSN, on ne peut oublier le sort réservé aux employés du secteur privé qui vivent tragiquement les fermetures d'usines et les mises à pied massives.

Ces deux centrales manifestent beaucoup d'intérêt pour négocier des aménagements qui vont permettre de sortir de la crise au lieu de se limiter à discuter du seul problème budgétaire du ministre Parizeau.

Au sommet économique de Québec, la FTQ et la CSN étaient sur la même longueur d'ondes pour demander au gouvernement la création d'une caisse de stabilisation de l'emploi et de meilleures conditions pour faciliter la syndicalisation des travailleurs du secteur privé qui ne le sont pas.

Les pressions sont fortes à l'intérieur de la FTQ pour que l'on améliore le sort des travailleurs du secteur privé. A la CSN, la démarche est amorcée depuis quelques mois déjà et on est tenté de profiter de cette situation de crise pour arracher de "nouveaux pouvoirs" au gouvernement québécois.

Le Conseil attikamek-montagnais rencontrera demain, à Québec, le "chef blanc" René Lévesque pour discuter des droits historiques autochtones. Il s'agit du troisième "sommet" du genre: les deux premières rencontres n'avaient pas donné de résultat concret. Léonce Gaudreault explique dans quelles perspectives se déroulera ce troisième rendez-vous.

Lévesque rencontre les Attikameks-Montagnais

Nouvelle tentative de rapprochement

En diplomatie, on accorde beaucoup d'importance à la qualité des interlocuteurs, de manière à ce qu'un homme politique de tel rang ne puisse avoir de discussions officielles qu'avec un vis-à-vis de même rang.

léonce gaudreault

Il en est de même depuis toujours chez les peuples autochtones, même encore chez les peuples indiens qui ont connu plusieurs siècles de cohabitation et même de mixage avec les colons blancs.

Cette introduction vise à expliquer toute l'importance qu'accorderont les chefs des Attikameks et des Montagnais à la rencontre qu'ils vont avoir, demain, avec le premier ministre René Lévesque.

On croyait que deux sommets semblables (en juin et septembre 1980) allaient permettre de lancer formellement les négociations sur les droits territoriaux entre l'Etat québécois et le Conseil attikamek-montagnais (CAM), représentant le tiers des 30,000 Indiens "avec statut" du Québec. Mais ce ne fut pas le cas.

Presque dès le début, les représentants des deux parties, c'est-à-dire CAM et le SAGMAI (Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien), se sont accrochés sur les préliminaires, notamment sur la question de l'importance de l'aide monétaire à être accordée aux Indiens pour payer les frais de la négociation et sur la formule même des négociations. A cela s'est rapidement greffée une interrogation réciproque sur la valeur du mandat de négociation de son vis-à-vis.

Guerre du saumon

Comme si ce n'était pas suffisant, il y eut ensuite la "guerre du saumon", dont le point culminant fut l'intervention policière chez les Micmacs de Restigouche. Les Montagnais et les Attikameks ne pouvaient qu'être sensibles à cet affrontement, ne serait-ce que par solidarité. Mais il y a aussi le fait que les Montagnais sont eux-mêmes impliqués dans quatre rivières à saumon et que les risques d'affrontement là aussi ne sont pas négligeables. Les négociations, qui n'avaient à vrai dire jamais démarré, cessèrent complètement.

Dès l'été dernier, les chefs indiens se mirent à réclamer une nouvelle rencontre au sommet avec le "chef blanc", René Lévesque, en vue de relancer la négociation sur des bases plus solides et de rétablir la confiance mutuelle.

Contrairement à l'entente de la Baie James, intervenue en 1975, avec les 8,500 Indiens cris et les 4,200 (sauf 1,500 dissidents) Inuit de ce territoire, il n'est pas encore question, sur les territoires de ces deux nations autochtones (en Haute-Mauricie et en Basse et Moyenne-Côte-Nord), de gigantesques projets de développement hydroélectrique comme à la Baie James. Mais cette négociation implique la clarification de droits autochtones pour un territoire très vaste sur lequel les Indiens affirment avoir des droits très précis reconnus à la conquête dans la "proclamation royale" de 1763.

Des principes de base

Il aura donc fallu un an avant que ce nouveau sommet puisse être tenu. Ce retard ne doit pas être imputé uniquement au premier ministre. Le Conseil attikamek-montagnais a dû affronter des difficultés internes.

Le conseil de bande de Sept-Iles—Malioténam s'est retiré. Il existe de plus dans toutes les communautés indiennes en Amérique un phénomène de retour au pouvoir des chefs traditionnels. Le CAM étant une structure de délégation de pouvoir copiée sur le modèle blanc, les chefs indiens des onze autres bandes demeurées fidèles ont de la difficulté à s'adapter à ces formes de représentation. C'est pourquoi une rencontre au sommet comme celle de demain leur paraît aussi importante et pourquoi, aussi, le gouvernement y attache maintenant tant d'attention.

La discussion entre les chefs indiens et le premier ministre portera surtout sur la révision des principes de base de la négociation. Les Indiens ont en effet soumis, en 1980, onze principes allant de la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à la souveraineté complète jusqu'au contrôle complet de tout développement futur sur leurs territoires.

Bien sûr, le premier ministre avait reconnu certains principes fondamentaux tels que le droit pour les autochtones d'être traités d'égal à égal, celui d'orienter leur propre développement, celui d'être dédommagés pour "les accrocs concrets aux droits historiques". Mais il a opposé un refus formel à la reconnaissance d'un droit de veto sur tout développement futur du territoire et de ses ressources.

Il pouvait être question de consultation et même, si possible, de participation des Indiens à ce développement, de manière à ce qu'ils puissent se donner de bonnes assises économiques pouvant résulter de ce développement. Il y aurait des compensations, monétaires ou autres, si ce développement, nécessité par les besoins de la majorité du peuple québécois, entrait en conflit avec des droits indiens clairement définis mais, encore une fois, le premier ministre avait rappelé la force du nombre, c'est-à-dire que 10,000 Indiens ne pouvaient brimer les besoins de 6,000,000 de Québécois.

Le seul gain tangible des chefs indiens fut l'engagement du gouvernement québécois de ne plus exiger l'extinction des droits aborigènes — contrairement à ce qui s'était passé à la Baie James — comme condition préalable de négociation. La propre Commission québécoise des droits de la personne avait d'ailleurs dénoncé cette extinction des droits anciens obtenue en retour de compensations monétaires.

Quant au droit à l'autodétermination, réclamé par les chefs de ces deux nations, le premier ministre Lévesque le limite à l'identité culturelle, tout en acceptant de négocier une "délégation de responsabilité" dans des domaines tels que l'éducation et les services sociaux. M. Lévesque avait d'ailleurs fait battre en novembre dernier, au conseil national du PQ, une proposition reconnaissant aux autochtones le droit à l'autodétermination.

Quant à la question plus globale des droits globaux reliés à la souveraineté, c'est également non. Ça va pour des droits historiques de chasse et pêche (d'ailleurs assez bien établis par les études juridiques du gouvernement) aux yeux du premier ministre, mais pas de "souveraineté absolue".

Moratoire exigé

Au-delà de ces principes de base devant éclairer la négociation future, les chefs indiens arriveront avec certaines propositions concrètes, telles que l'établissement d'un moratoire sur tout développement dans les territoires réclamés par les Attikameks et les Montagnais et une reconnaissance formelle du mandat de négociation du SAGMAI.

Le président du CAM, René Cimon, a déjà dénoncé les discussions que certains ministères et sociétés d'Etat (telle Hydro-Québec) avaient entrepris directement avec des bandes ou, encore, certains travaux comme la mise en chantier d'une route forestière en Haute-Mauricie, à l'encontre des Attikameks.

Sur l'ensemble du dossier, on réalise donc que les écarts sont énormes et qu'il faudra beaucoup de sagesse de la part de tout le monde pour que la négociation puisse être relancée. Des facteurs extérieurs risquent également d'influencer et même de retarder énormément cette négociation, tels que la préparation des prochaines négociations constitutionnelles sur les droits autochtones devant avoir lieu d'ici un an. Au gouvernement québécois, on craint que les Indiens ne fassent traîner la négociation tant que leurs droits constitutionnels ne seront pas clairement établis dans la constitution canadienne.

Le transport

Le Soleil, Jean Vallières

"La Tournée" et les bleuets

Mademoiselle,

Je n'ai pas eu le temps de saisir votre nom lorsque vous avez été présentée au programme TV de Marie Savane et Jean Pagé, le 6 avril dernier.

Ce qui m'a surpris le plus (sans vous déplaire), c'est que vous étiez bien peu renseignée pour venir lancer le bateau de croisière "La Tournée". Vos recherches n'ont été que de surface, à fleur d'eau pourrais-je dire. Si vous aviez fouillé en profondeur, vous auriez appris qu'il y eut plus que des petits bateaux de pêcheurs et que le bateau de croisière que vous annoncez n'est pas le premier du genre à naviguer sur le lac Saint-Jean... Je vous explique le début... A la fin du 19e siècle, il y avait un majestueux hôtel bâti sur le plus beau site de Roberval qui avait nom "Hôtel Beamer". Les propriétaires de cet hôtel possédaient leur propre et superbe bateau d'excursion, ce qui équivaut à "croisière".

Ce navire à roues d'une centaine de pieds, faisait la navette entre les île de Saint-Gédéon, Alma, Péribonka, etc., etc., avec les touristes du dit hôtel, incendié plus tard. Ce n'était pas le seul bateau du genre. J'en mentionne quelques-uns aussi importants que "Le Mistassini", "Le Péribonka", "Le Roberval", "Le Colon" et beaucoup d'autres. La navigation fut déjà très dense sur ce beau lac. Les bateaux à hélices sont venus par la suite.

Si jamais vous faites partie du voyage inaugural de "La Tournée", informez-vous auprès des gens bien renseignés du "capitaine André", qui a navigué durant 40 années sur ce même lac et, ce n'était pas sur un petit bateau de pêche.

Ne prenez pas les gens du Lac-Saint-Jean (région) pour des gros bleuets à déniaiser, il y a longtemps que ceci est dépassé un peu partout.

Allons donc, soyez logique, mademoiselle. Est-ce qu'on bâtit des bateaux de 100 pieds de longueur avec équipage de 5 à 6 hommes pour aller pêcher l'éperlan? Consultez d'autres archives, celles du fond des tablettes, ça vous servira. Vous en avez encore à apprendre.

Adrienne Bélair
Québec

Comprenez-moi bien

M. le maire Pelletier,

J'habite au 1105 Scott, et j'en ai plus qu'assez de payer des contraventions pour stationnement interdit. De jour, dans ce quartier, il n'existe aucun endroit où je peux laisser ma voiture plus de dix minutes ou une demi-heure.

J'ai lu quelque part que vous avez demandé aux agents de stationnement de faire preuve de compréhension face aux gens habitant le quartier. J'ai donc mis bien en évidence dans le pare-brise de ma voiture, un mot leur indiquant mon adresse et leur rappelant vos paroles (un genre de vignette...).

Eh bien! En frais de compréhension, on peut dire que j'ai été bien servi, même que ça va me coûter $12.

Cette fois, M. Pelletier, c'est à vous de faire preuve de compréhension. Je vous envoie ma contravention en espérant que "votre" compréhension ne coûte pas aussi cher que celle de vos agents de stationnement.

Pierre Laliberté
Québec

Ford exagère

Je ne suis pas un "ultra" de la tendance francophone mais je suis cependant scandalisé par les dernières publicités télévisées de Ford dans lesquelles quelques sympathiques travailleurs de la grande multinationale s'évertuent du mieux qu'ils le peuvent à nous glisser un message inaudible et incompréhensible.

Bernard Pingaud,
Sainte-Foy

Une question à poser

Généralement les pratiques commerciales s'inscrivent dans l'ordre suivant: extraction des matières premières, végétales ou minérales; transformation en produits finis, comestibles ou usagers; distribution aux grossistes ou détaillants; consommation par les ventes au public.

Dans le conflit actuel de l'essence, l'enchaînement paraît suivre le cours normal des pratiques commerciales. Cependant, les stations de libre-service étant la propriété des compagnies distributrices, celles-ci sont en mesure d'accumuler des profits supplémentaires.

Les coûts d'approvisionnement d'essence sont les mêmes pour les détaillants propriétaires de leur station-service que pour les stations de libre-service que les compagnies distributrices opèrent à leur profit, en étant les propriétaires.

Les détaillants propriétaires de leur station-service apportent des preuves qu'ils ne peuvent vivre convenablement parce qu'ils doivent supporter des frais d'opération de beaucoup supérieurs aux frais d'opération des stations de libre-service.

La loi des combines (Combines Investigation Act) de 1923 protégeait les pratiques commerciales citées au début. L'évolution du commerce a obligé le Parlement fédéral à édicter de nouvelles lois, entre autres "la loi des cartels".

N'y aurait-il pas coalition des compagnies distributrices d'essence avec les stations de libre-service, du fait que les propriétaires sont les mêmes? Selon le ministre fédéral de l'Energie, la vente au détail est réglementée par les provinces.

Il n'est pas question d'un affrontement entre le fédéral et le provincial. Il s'agit de savoir si la loi des cartels tolère ce genre de coalition: compagnies distributrices et stations de libre-service.

La question mérite d'être posée.

Maurice Dussault, archiviste
Québec

Victime d'un imbécile

M. Léonce Bouchard, président
CTCUQ

Il y a quelques jours, j'ai failli être la victime de l'imprudence d'un de vos employés. Cet incident s'est produit le mercredi 21 avril 1982, à 7h45, sur le boulevard Père-Lelièvre, face au centre d'achats Duberger.

Je traversai tout d'abord la première voie du boulevard et, arrivée sur le terre-plein, je regardai si aucune voiture n'était engagée sur la route. Un autobus no 7 était arrêté et des passagers embarquaient. Je traverse donc la seconde voie, passe devant l'autobus, essaye de faire signe au chauffeur, celui-ci avait la tête tournée vers les passagers qui entraient. Jusqu'ici, aucun danger.

Il me restait donc un pas à faire pour atteindre le trottoir lorsque l'autobus avance soudainement. Je l'évite de justesse, le chauffeur m'ouvre la porte et, au lieu de s'excuser (car je ne me suis pas jetée devant le véhicule, celui-ci était arrêté), il m'accueille avec la phrase suivante: "T'as-tu envie d'te faire tuer à matin?". Je lui réponds: "Peut-être pourriez-vous regarder avant d'avancer votre autobus". "C'est pas un autobus scolaire ça, on passe pas devant un autobus" me dit-il... Je lui dis, ma colère montant: "Je devrais peut-être passer par derrière pour prendre l'autobus maintenant?". Et lui de répliquer sur un ton plus qu'odieux: "Ouais, ça serait p't-être plus intelligent...".

Là-dessus, je lui montrai mon laissez-passer et me plaçai dans l'allée, tout près de lui, car l'autobus était plein.

L'histoire ne s'arrête pas là, monsieur le président. Quelques instant plus tard, votre employé marmonna, assez clairement toutefois, ces quelques mots édifiants: "Faudrait p't-être que ça suive les règlements, tu me purges en "esti" toé à matin...".

Est-ce possible qu'un personnage aussi grossier puisse travailler avec le public? Mon aventure est malheureusement véridique. Primo, cet invidivu est un danger public, secundo, c'est le dernier des imbéciles. Avec le nombre de chômeurs à Québec ces temps-ci, il serait très facile de le remplacer et cela dans les plus brefs délais. J'ose même affirmer que cela serait souhaitable car les douze dollars payés mensuellement pour mon laissez-passer ne doivent pas servir à me faire insulter de pareille façon.

J'ose espérer que vous acquiescerez à ma demande et vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez ainsi à vos usagers et à leur respect.

Mireille Langlois
Québec

Insécurité routière

M. Pierre Dalpé
président autobus Le Voyageur

Objet: Acte d'insécurité routière

Le vendredi 12 mars dernier, nous revenions d'une excursion de ski de fond au camp Mercier. Nous circulions, vers les 16h, sur le boul. Talbot à environ 2 milles au sud de l'ancienne barrière de Stoneham en direction de Québec. La chaussée est mouillée, avec quelques pouces de neige fondante en bordure de la route, le temps est doux et ombrageux.

Notre groupe de huit adultes circulait dans deux autos se suivant de 150 à 200 pieds à une vitesse approximative de 90 k/m. Il y a deux autos qui nous précèdent et un autobus Voyageur qui talonne ma "Rabbit" depuis déjà un bon moment. La route est très sinueuse et difficile avec une circulation dense dans les deux sens qui complique les dépassements.

Devant l'insistance de l'autobus à me coller de si près, je décide d'allonger la distance de 100 pieds avec l'auto de mon ami qui me précède, afin de lui donner la chance de faire le dépassement, le moment venu.

Il ne cesse de me coller de si près (de 5 à 10 pieds), avec le jeu de lumières et de multiples essais de dépassements impossibles, étant donné la densité de circulation, les courbes et pentes de la route.

Je suis très ennuyé par un tel comportement du chauffeur d'autobus et j'ai quelque peu la trouille. Je voudrais me ranger sur la chaussée mais la hauteur de la neige mouillante ("slush") m'empêche de le faire avec un minimum de sécurité. En un mot, je me sens royalement coincé depuis déjà un bon mille et demi par ce stratagème.

Soudainement, au sortir d'une côte pour entreprendre un virage descendant, l'autobus me double avec une auto s'en venant en sens inverse. Il ne fait que débuter son dépassement. Il me tasse de plus en plus et il me projette littéralement sur l'accotement. A un certain moment, il y a l'auto en sens inverse, l'autobus et ma Rabbit qui passe de "front". On s'en tire sans accident mais avec une "maudite" bonne peur.

Environ 1,000 pieds plus loin, l'autobus entreprend de doubler mon compagnon dans un petit bout droit mais il n'a pas le temps de compléter son dépassement et, avec le derrière de l'autobus, il le tasse littéralement, à son tour, sur l'accotement.

A peu près le même stratagème se répète pour les deux autres autos qui nous précédaient en direction de Québec.

Cette fois, c'en est trop d'un tel comportement routier et nous décidons de rattraper l'autobus, quand le moment sera propice, afin de relever ses plaques.

Nous le rattrapons effectivement dans le bout de chemin droit avant les lumières du lac Delage.

Ses coordonnés sont les suivantes:

Numéro d'autobus: 1511

Plaque provinciale: 13B4-434 ou BB4-434

Plaque autobus: A 14090

Pour prendre ce relevé, je dois le suivre entre 130 à 140 k/h.

J'ignore les raisons qui ont poussé ce chauffeur à agir de la sorte mais un tel comportement routier n'est absolument pas acceptable.

Mes compagnons et moi, conduisons depuis de nombreuses années, et nous avons été ahuris par ces agissements.

Je tenais à vous en faire part.

Bernard Côté
Ste-Foy

L'amabilité existe

Il est remarquable de constater qu'il existe encore des gens qui ont un sens profond de l'amabilité et de l'inquiétude envers d'autres qui semblent en difficulté. Le 4 avril dernier, il neigeait énormément alors que nous circulions sur la route 20 direction est, d'autant plus que le fond de la route était glacé à plusieurs endroits. Nous nous sommes donc retrouvées dans le "décor" entre les deux voies rapides après que la voiture se fut mise à déraper. Nous avons été chanceuses dans cette malchance puisque personne ne fut blessé. Un automobiliste nous avise qu'il avertira un camion-remorque au prochain village.

Voilà 15 minutes que nous attendions, lorsqu'un second automobiliste s'arrête à son tour et nous suggère d'essayer avec lui, de sortir la voiture en poussant, malgré la neige. Celle-ci dégagée, nous réussissons à la pousser jusqu'à la chaussée. Inutile de décrire notre joie et de dire à quel point nous remercions ce monsieur, répondant au nom de Robin Grenon, de Québec. D'ailleurs, ce monsieur venait lui-même de prendre le "clos" quelques milles précédemment et avait reçu l'aide d'un autre automobiliste pour finalement s'en sortir...

A tous ces gens de coeur, merci.

Elise Huot
Hélène Trudel
Marlène Robertson
Hélène Vincent
de la région de Québec

Des cyclistes gavés

J'ai lu l'article de Denis Gravel, qui signe cycliste convaincu. Evidemment, l'hiver, les cyclistes ne se plaignent pas...

J'ai aussi chaussé bicyclette et espadrilles sur la grand route, à mes risques. Je suis aussi automobiliste depuis une bonne trentaine d'années et je paye permis pour ma voiture (en plus de la taxe sur l'essence).

A ce que je crois, au prix que paye le cycliste, il n'a pas à se plaindre de l'absence de pistes cyclables. S'il paye ses impôts, les automobilistes en paient aussi.

Que diriez-vous si le gouvernement exigeait des bicyclettes le port d'une plaque d'immatriculation dont les recettes permettraient d'amasser des sous pour la construction de pistes cyclables. Il y a longtemps qu'on aurait dû y penser.

Laurent Godin
Donnacona

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

PHARM-ESCOMPTES® JEAN COUTU

RENCONTREZ MADAME

EDITH SEREI

EN PERSONNE

2175, boul. Ste-Anne
Le 29 avril, de 13h à 20h

1455, chemin Ste-Foy
Le 30 avril, de 13h à 20h

Vous pourrez vous entretenir avec Madame Edith Serei

VOUS ÉPARGNEZ

avec HITACHI

Spéciaux sur tout appareil portatif

TRK-8190

Magnétophone à cassette combiné à une radio MF/MA. Son stéréo dynamique provenant de 4 haut-parleurs à 2 voies pour une reproduction réellement agréable, le TRK-8190 procure une puissante sortie audio de 8W, deux haut-parleurs graves de 16 cm et deux haut-parleurs aigus de 5 cm.

PRIX PLANTE

TRQ-249
Magnétophone à cassette
- Contrôle entièrement à touches
- Indications en braille
- CA ou 4 piles "C"
- Arrêt automatique
- Contrôle automatique des niveaux d'enregistrement (Levelmatic)

49,95$

Autres spéciaux sur:
— radio-cassettes stéréo
— magnétophones - radios
A partir de 37,00$

AUDIO TÉLÉVISION P. PLANTE INC
11, boul. St-Cyrille ouest, Québec, Qué. G1R 2A3 - 529-3145

Bérubé et la papeterie de Matane

L'Etat a besoin d'une marge de manoeuvre

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil

MATANE — Un éventuel gel des salaires de la Fonction publique québécoise pourrait bénéficier à la réalisation de la papeterie promise à Matane.

Rencontré lundi à son bureau du comté de Matane, le député de l'endroit et président du Conseil du trésor québécois, M. Yves Bérubé, a indiqué qu'au Québec, il y a un certain nombre de projets économiques qui sont mûrs, mais qui ne démarrent pas à cause des hauts taux d'intérêt! Le gouvernement contemple un programme de relance économique, un programme conjoncturel.

"Il faut démarrer un certain nombre de projets moteurs. La papeterie, c'est 800 emplois dans le secteur de la construction et c'est (l'édification de) 1,000 domiciles. L'impact est majeur", a remarqué M. Bérubé.

"Au Conseil du trésor, j'ai poussé très fort sur un point du plan, soit de subventionner une partie des taux d'intérêt. Le plan est prêt, mais il faut au gouvernement une marge de manoeuvre. A cet égard, il existe une marge de manoeuvre ou il n'en existe pas. Cela dépendra des négociations avec les centrales syndicales!"

"Nous avons cependant raison d'être optimistes, a ajouté M. Bérubé. Les centrales ne veulent pas seulement d'un gel des salaires. Ils veulent que cela (l'action gouvernementale) s't inscrit dans un plan global de relance de l'économie", ce qui entre dans les desseins de l'Etat, a-t-il laissé entendre.

Pour ce qui est des subventions destinées à amortir une partie des taux d'intérêt, M. Bérubé a signalé qu'il n'y aura pas de réponse définitive avant le dépôt du budget en mai, qui est lui-même sujet aux négociations avec les syndicats des secteurs public et parapublic.

Plusieurs hypothèses

La réalisation de la papeterie n'est pas conditionnelle aux résultats des négociations, a clairement établi le président du Conseil du trésor. Tout au plus peuvent-elles influer sur les scénarios à l'étude, semble-t-il.

M. Bérubé a ainsi résumé les hypothèses pouvant amener le projet à se concrétiser; une baisse des taux d'intérêt; une subvention couvrant une partie des taux d'intérêt; élargir le nombre de partenaires.

La première solution serait hasardeuse: "Avec l'effondrement de l'inflation aux Etats-Unis, les Américains relâcheront probablement leur politique (monétaire). Mais est-ce que le Canada suivra?"

"L'hypothèse de subventionner une partie des coûts d'intérêt élevé permettrait un démarrage rapide du projet." Selon M. Bérubé, ce serait la solution la plus rapide.

"Si nous sommes "mal pris", et que nous n'avons pas la marge de manoeuvre nécessaire, le financement du projet pourrait se faire par le biais du marché boursier, pour augmenter le nombre de partenaires et accroître le capital de risques en vue de diminuer le montant à emprunter.

"Les deux partenaires (la société d'Etat Rexfor et la compagnie américaine Bato) examinent cette possibilité." Ces derniers mois, les promoteurs actuels de la papeterie ont indiqué que des lettres d'intention ont été signées pour l'achat de 80 pour 100 de la production de la future usine. M. Bérubé a affirmé qu'un des signataires des lettres pourrait devenir preneur du projet. "Dans les lettres d'intention, il y a un éventuel partenaire européen."

Pour M. Bérubé, la réalisation de la papeterie à Matane ne fait toujours aucun doute, la matière première étant disponible, la rentabilité étant établie et l'emplacement étant idéal, a-t-il dit.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Yves Bérubé estime que le gel des salaires dans la fonction publique profitera au projet de la papeterie de Matane.

Incendie au Château Frontenac

par Michel TRUCHON

Les pompiers de Québec sont parvenus à confiner à une seule chambre l'incendie qui a pris naissance au septième étage du Château Frontenac, tôt ce matin.

Les dégâts, que la direction de l'hôtel n'était pas en mesure d'évaluer ce matin, sont toutefois très considérables. Selon certains pompiers la fumée a noirci plusieurs chambres, peut-être une vingtaine, au point qu'il faudra refaire la peinture et changer le papier peint.

C'est à 6h50 que les pompiers ont été alertés. Au cours des six minutes qui ont suivi, deux autres alertes ont été sonnées amenant sur place une force de frappe d'une cinquantaine d'hommes dirigés par le chef de division Roger Verreault.

Celui-ci a expliqué au SOLEIL que la lutte contre les flammes s'était faite par l'intérieur de l'hôtel en dépit de l'épaisse fumée. S'aidant de leur équipement respiratoire et utilisant le système de boyaux de l'hôtel, les sapeurs sont parvenus à bloquer les flammes dans la chambre 7270. Ils ont pu regagner leurs casernes à 8h26.

La chambre où le feu a été découvert est au septième étage, du côté ouest de l'hôtel, dans la section dite "Mont-Carmel". Elle est située à proximité de l'escalier de secours et était accessible par la grande échelle même si cela n'a pas été nécessaire.

Cigarette

C'est le commissaire aux incendies, le notaire Cyrille Delage, qui a mené l'enquête ce matin. Il a interrogé l'occupant de la chambre 7270, un Torontois qui a été éveillé par la fumée qui se dégageait de son matelas en feu.

L'homme a d'abord tenté d'éteindre les flammes et a jeté la literie dans le bain mais n'est pas parvenu à venir à bout du feu. C'est par la suite qu'il a donné l'alerte.

Evacuations

Une quarantaine de clients du Château Frontenac ont dû être temporairement évacués pendant l'incendie. Selon le directeur de cet hôtel du Canadien pacifique, M. Gustave Bammatr, seuls les occupants d'une demi-douzaine de chambres voisines de celle qui a brûlé ont dû être relogés de façon permanente "pour leur enlever tout sentiment d'insécurité".

M. Bammatr précise que l'incident s'est déroulé sans panique, qu'il n'y a pas eu de blessé et que les pompiers ont travaillé de façon magnifique.

"Ils ont fait un travail extraordinaire", dit le directeur du Château Frontenac précisant que les sapeurs étaient parvenus à limiter les dégâts par l'eau et par la fumée.

Le Château Frontenac était occupé à plus de 95 pour 100 au moment de l'incendie. Selon M. Bammatr le sinistre ne viendra aucunement entraver le fonctionnement normal de l'hôtel.

Le feu aurait pris dans un matelas à la chambre 7270. Le Soleil, Gilles Lafond

Semaine de la science

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est du 30 avril au 10 mai qu'aura lieu la deuxième Semaine nationale de la science, dans l'Est du Québec, coïncidant d'ailleurs avec l'expo-sciences pan québécoise, qui se tiendra au cégep de La Pocatière.

Cette semaine veut mettre en évidence des activités scientifiques qui caractérisent la région. L'objectif est de sensibiliser tant les jeunes que les adultes à l'importance de la science et de la technologie dans la vie de tous les jours. Outre l'expo-sciences de La Pocatière, beaucoup d'autres activités sont prévues à travers l'Est du Québec, dont un colloque le 1er mai au cégep de Rimouski, visites scientifiques, sorties d'interprétation, émissions radiophoniques, conférences, etc. Afin de souligner la semaine des sciences, l'Office national du film à Rimouski s'est associé à l'organisation régionale dans le but d'offrir la possibilité de visionner des films à caractère scientifique. Ainsi, pour sa projection hebdomadaire du mardi 4 mai, l'ONF présentera une réalisation de Bill Pettigrew: La Biosphère, et au même programme, Tout-Rien de Frédérick Bach. Dans la journée du 4 mai, la salle de l'ONF sera réservée pour des groupes scolaires qui en feront la demande. A cette occasion, l'ONF a également produit un catalogue de tous les films que l'ONF a en distribution et qui traitent de science.

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

LIQUIDATION
Dernière semaine!
150 000$
de luminaires à liquider à des prix dérisoires.
Aidez-nous à déménager, on ne veut rien emporter.
DES RABAIS MÊME EN BAS DU PRIX COÛTANT.
Payez et emportez!
Bientôt, nous serons au
1240, BOUL. CHAREST OUEST
(ancien local de Automobiles Inc.)
Mathieu Luminaire INC.
780, RUE COMMERCIALE
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME
839-0359 — 839-6025

VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX...
LENTILLES CORNÉENNES
(verres de contact souples) PREMIERE QUALITE à partir de 99$
Offert seulement à:
CLINIQUE DE VERRES DE CONTACT BARABÉ
1073, route de l'Eglise, Sainte-Foy
(voisin de Massicotte Sports)
659-5577
(sur rendez-vous)

DEUXIÈME SESSION
ENCAN PUBLIC
Règlements de notes payables
TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT
Contrat sur traite no 782001
Nous avons reçu instructions de liquider un chargement de tapis de PERSE et d'ORIENT où l'importateur a payé 50% et a failli sur un billet de banque d'ordre de 50%. Le contenu doit être vendu immédiatement au lieu d'être retourné au pays d'origine. Ces tapis devront être vendus à n'importe quel prix en paiement partiel de la note due. Tous ces tapis sont garantis noués à la main.
JEUDI SOIR le 29 AVRIL 1982 à 7H30 P.M.
(Inspection à partir de 5h00 p.m.)
HOTEL LOEWS LE CONCORDE SALON LEDUC
Comptant, Master Card et Visa acceptés.
Paiements autorisés peuvent être faits à:
La Banque Royale du Canada
700, Place d'Youville, Québec
Les Encans Belec Inc.
(514) 694-6359

Spécial! 20% sur les BERMUDAS et KNICKERS
De 2 à 20 ans
Du 28 avril au 1er mai inclus.
Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"
PLACE STE-FOY 653-9363
Les galeries de la capitale 627-3472
J M CLEMENT LTÉE

Formation routière

La régionale Jean-Talon veut conserver toute sa clientèle

par Marcel COLLARD

La Commission scolaire Jean-Talon s'oppose au déplacement d'une partie de sa clientèle du centre de formation routière au profit de celui de Saint-Jérôme.

La CSR se prévaut de son rôle de précurseur, des investissements humains qui lui valent une telle qualité, de l'importance de l'industrie du camionnage dans l'Est du Québec et la nécessité de préserver la stabilité financière, administrative et pédagogique de son centre de formation routière pour convaincre la Direction générale de l'éducation des adultes de renoncer à cette démarche.

Actuellement, le centre de formation routière accueille chaque année sept groupes d'adultes et les besoins de l'industrie du camionnage sont grands. Par contre, à celui de Saint-Jérôme, en raison d'une diminution des besoins formulés par les employeurs, la DGEA voudrait y transférer deux des sept groupes du centre établi à Notre-Dame-des-Laurentides, depuis 1976.

Selon le directeur du centre, et directeur adjoint de l'éducation aux adultes à la CSR, M. Jean-Pierre Lessard, cela équivaudrait à transférer des élèves de la régionale Chauveau à celle de Jean-Talon, pour empêcher d'avoir à mettre des professeurs en disponibilité, par manque de clientèle.

Le centre de formation

Le centre accueille, chaque année, sept groupes d'adultes ayant une expérience du monde du travail, avec un certificat médical et un permis de conduire. Il conserve une liste d'attente pour les deux ou trois prochaines années.

Les débutants suivent un cours de 11 semaines de 40 heures, avec une proportion de 70 pour 100 de cours pratiques. D'autres, déjà sur le marché du travail depuis un certain nombre d'années peuvent s'inscrire à un cours de perfectionnement d'une durée de huit semaines.

Du petit camion ordinaire au fardier de 60,000 livres, l'adulte peut obtenir une attestation du ministère de l'Education et se qualifier à l'examen que le ministère des Transports vient administrer sur place après chaque cours.

La CSR Jean-Talon tient à maintenir la stabilité de son centre de formation routière.

On forme une main-d'oeuvre qualifiée par un programme élaboré de concert avec les associations de transporteurs et l'Association de camionnage du Québec dont le centre fait partie, comme membre du comité de formation.

Des cours sur mesure

Outre les cours réguliers financés totalement par le ministère de l'Education, le centre a voulu répondre à d'autres besoins.

Ainsi, il offre aux employeurs des programmes de formation sur mesure. Il analyse les besoins et structure un programme complètement financé par l'employeur. Chaque année, le personnel du centre se rend aux usines de l'Alcan, à Arvida, pour former ou perfectionner les chauffeurs.

De même, après avoir dispensé ses cours aux chauffeurs de Provigo à Chicoutimi, Québec et Sherbrooke, le centre s'apprête à faire de même pour ceux de ville Laval.

Le même programme existe pour d'autres entreprises, dont Ultramar. Le centre dispense même des cours aux chauffeurs d'autobus scolaires durant la saison estivale. Cet aspect de la formation représente environ 25 pour 100 de toute l'activité du centre, mais on pourrait aisément aller plus loin et répondre à d'autres besoins.

C'est d'ailleurs de ce côté, selon M. Lessard, qu'il faudra s'orienter pour combler l'amputation de deux des sept groupes réguliers si la CSR devait se résoudre à les laisser partir.

La CSR

Les commissaires s'objectent à ce transfert d'une partie de la clientèle, d'autant plus que le centre répond à un besoin soutenu de l'industrie du camionnage dans l'Est du Québec et dans la région immédiate de Québec. Ils croient qu'il ne leur appartient pas de solutionner le surplus de postes d'enseignants à la CSR Saint-Jérôme.

Ils proposent plutôt qu'un comité provincial soit chargé d'analyser la situation et de proposer des solutions qui garantiraient l'existence et la stabilité des deux centres de formation routière.

On semble craindre que la DGEA veuille ensuite intégrer les deux centres, ce qui pourrait signifier la disparition du plus petit, celui de Notre-Dame-des-Laurentides.

Beauport: suggestions pour les autoroutes 40 et 440

par Gérald OUELLET

Pour solutionner le problème d'un lien direct entre le boulevard Sainte-Anne et les autoroutes 40 et 440, le secrétaire-trésorier du Parti municipal de Beauport (PMB), M. Fernand Trudel, préconise à court terme que les intéressés devraient tenter d'obtenir la pose de panneaux indicateurs de nature touristique sur l'autoroute 40, à la sortie Bourg-Royal, et sur Dufferin-Montmorency, à la sortie D'Estimauville.

Quant à la contribution de la municipalité de Beauport, M. Trudel prétend qu'elle pourrait être d'installer une signalisation adéquate permettant de supporter les panneaux indicateurs provinciaux et de diriger les automobilistes sur le boulevard Sainte-Anne.

A moyen terme, M. Trudel croit que l'axe routier d'Estimauville lui semble préférable à l'axe Saint-David pour deux raisons: coût du projet et milieu de vie. Pour ce qui est du facteur "coût du projet", il est possible, selon le PMB, d'aménager à peu de frais une sortie d'autoroute sur la 40 à la hauteur de D'Estimauville, comme on l'a déjà fait pour une entrée sur la voie en direction est-ouest.

D'après M. Trudel, le facteur environnemental favorise encore une fois le même axe routier, car on n'aura pas à bouleverser la trame urbaine, comme le projet de l'axe Saint-David se propose de faire en passant au coeur d'un secteur résidentiel. De plus, le PMB croit que s'attarder au projet de l'axe Saint-David, c'est s'accrocher à un rêve devenu coûteux tant en budget qu'en environnement.

Enfin, pour solutionner le problème de faible achalandage du boulevard Sainte-Anne, il faut, d'après M. Trudel, apporter des solutions à la grandeur du problème et permettre dans les meilleurs délais une reprise rapide du commerce touristique abandonné à lui-même dans ce secteur.

Les solutions proposées par le Parti municipal de Beauport ont le mérite d'être peu coûteuses, faisables à court terme et soucieuses du respect de la qualité de la vie des citoyens, tout en évitant de dévisager davantage le profil du tissu urbain beauportois dans ce secteur.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Café-rencontre

Un café-rencontre, organisé par l'équipe de Centre-femmes, aura lieu demain, à 13h30, dans un local du YWCA, au 855, rue Holland, à Québec. M. Denis Papillon, un conseiller en orientation, traitera le sujet: "Identifier et vaincre les barrières à l'emploi". L'entrée sera libre. Pour détails, composez 683-2548.

Club-cyclisme

Le centre des loisirs Saint-Sacrement offre la possibilité aux adeptes du cyclisme de se regrouper pour former un club. Les participants pourront fréquenter des ateliers pratiques et théoriques et s'adonner à des randonnées. Le seul prérequis pour devenir membre du club est de posséder une bicyclette en état de fonctionner. Pour détails, composez 659-1030 ou 681-7809.

Concert

La fanfare du Royal 22e Régiment donnera un concert demain, à 20h, dans l'église Saint-Louis-de-France, 1576 route de l'Eglise à Sainte-Foy, au bénéfice de l'Aide médicale internationale à l'enfance (AMIE), en vue du financement d'un projet d'aide aux enfants de la région de Limbé, en Haïti. Pour détails, rejoignez l'abbé Denis Cadrin à 884-3160 ou Gervais Pelletier à 872-1677.

Fête de l'arbre

Encore cette année, la ville de Québec soulignera la fête de l'arbre en distribuant 1,500 végétaux samedi prochain, de 9h à 12h aux endroits suivants: dans Limoilou au chalet Bardy, 2205 rue Adhutor-Rivard, et à l'école Sainte-Claire-d'Assise, 2125 rue de la Normandie; dans le centre-ville à la marina Saint-Roch, 230 rue du Pont, et au centre récréatif Mgr-Bouffard, 680 rue Sainte-Thérèse; dans la haute ville au chalet Saints-Martyrs, angle des rues Père-Marquette et Calixa-Lavallée, et dans le secteur ouest au centre récréatif Neufchâtel, 2 boulevard Chauveau, et à l'aréna Duberger, 160 boulevard Central. Pour informations, composez 694-6278.

Fêtes du printemps

Le comité des loisirs Saints-Martyrs invite la population à participer aux fêtes du printemps. Les activités qui se dérouleront au sous-sol de l'église Saints-Martyrs, 735 rue Père-Marquette, auront lieu comme suit: vendredi prochain, à 20h, vernissage de l'exposition printanière; samedi, à 9h, distribution d'arbres au chalet du parc Saints-Martyrs, de 14h à 17h, exposition collective, plantation du mai et défilé de jeunes, de 20h à 22h, spectacle avec entrée libre; dimanche, de 10h à 16h, exposition collective. Pour autres détails, composez 681-3061.

Oasis de détente

De 4 à 97 ans... tous les âges ont leur place aux camps de vacances à Trois-Saumons et Minogami où des programmes spéciaux ont été préparés pour les 4, 5, 6 ans, les adolescents (tes), et les personnes de l'âge d'or. Pour la clientèle régulière, filles et garçons, la période sera du 15 mai au 15 octobre. Pour autres détails, composez 529-5323.

Souper-mode

Les boutiques de Loretteville tiendront ce soir un souper-mode à 18h30 dans le Centre de réceptions de Québec Enr., 45 rue Paquet à Loretteville, au profit de la relance économique de la Chambre de commerce de cette ville.

Rue fermée

Le service de la circulation et du transport de la ville de Québec avise les citoyens et les automobilistes qu'une section de la rue Champlain est fermée à toute circulation pour une période de deux mois et demi. La ville entreprendra cet été un deuxième segment pour l'installation de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égouts. Les travaux commenceront près de l'ancien poste de pompiers et ils progresseront vers l'ouest.

ABANDON DES AFFAIRES

FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE
TAPIS MÉTROPOLITAIN INC. (EN FAILLITE)

NOUS AVONS REÇU INSTRUCTION DE RICHTER ET ASSOCIES, AGENT POUR UNE BANQUE À CHARTE, DE LIQUIDER PRÈS DE 300,000 VERGES DE TAPIS ET PRÉLARTS, PLUS DE 3 500 000$ DE MARCHANDISES ET ÉQUIPEMENT.

$3,500,000.00
(SELON LES PRIX MARGINAUX DE TAPIS MÉTROPOLITAIN)

TAPIS, PRÉLARTS

CORONET, PEERLESS, BURLINGTON, HARDING, PEETER, WESTMILL, ARTISAN, IBERVILLE, CELANESE (9 x 12 — 6 x 9 — 4½ x 6½). PRÉLARTS ARMSTRONG, DOMCOR, ACCESSOIRES, ETC.

OUVERT AU PUBLIC
Les portes ouvriront le jeudi 29 avril à 10 heures.

215, boul. Hamel
(face à l'hôpital Christ-Roi)

FAILLITE

• ENCANTEURS
• LIQUIDATEURS
• ÉVALUATEURS

KISBER & CIE LTÉE

MODE DE PAIEMENT COMPTANT
VISA MasterCard

Sur le quai de Sainte-Pétronille

Un projet de théâtre d'été sous la tente

par Gérald OUELLET

La réalisation d'un projet de théâtre d'été sur le quai de Sainte-Pétronille, à l'île d'Orléans, sera à nouveau discutée lors de l'assemblée du conseil municipal, lundi soir prochain.

En effet, un groupe ayant à sa tête M. Paul Hébert préconise la création d'un théâtre d'été sur ce quai. On envisage l'érection d'une tente (chapiteau), alors que des aménagements sécuritaires seraient également faits sur le quai même. Si la municipalité donnait son accord, le projet pourrait permettre la présentation des pièces de théâtre dès l'été prochain.

Par contre, il semble que le projet ne rencontre pas les faveurs des citoyens du secteur, qui voient dans la venue de ce projet la perte de leur tranquillité et surtout leur qualité de vie, à cause de la présence de centaines de visiteurs qui viendront au théâtre. La tranquillité serait précisément la raison pour laquelle ces gens se sont installés à l'île d'Orléans.

Il semble toutefois que le problème crucial serait celui du stationnement des véhicules. C'est pourquoi le conseil municipal y portera une attention spéciale, afin de trouver une solution concrète à la satisfaction de tous. Selon une vérification faite par LE SOLEIL auprès de certains citoyens du secteur, il semble que ce point sera discuté sérieusement avec les autorités municipales.

Rejoint par téléphone, le député fédéral du comté de Montmorency-Orléans, M. Louis Duclos, a déclaré qu'il avait signé une entente avec M. Paul Hébert concernant son projet d'un théâtre d'été sur le quai à Sainte-Pétronille et que cette entente était toujours valide, mais que le conseil municipal dirigé par le maire Bernard Dagenais devait donner son approbation. De plus, M. Duclos a précisé que la réalisation de ce projet serait bénéfique pour les citoyens et commerçants de l'île, en créant un nouveau pôle d'attraction touristique.

On sait déjà que la Chambre de commerce de l'île d'Orléans vient d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec, de transférer et améliorer le kiosque touristique sur son terrain, à proximité du chemin Royal et de la route Prévost, permettant un meilleur accès pour les renseignements à donner aux visiteurs.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Rue Seigneuriale, à Beauport

Un vendeur de pièces d'autos semble là pour rester, malgré les plaintes

par Gérald OUELLET

Il semble que les citoyens demeurant à proximité du garage Rodrigue & Frères, du 416 rue Seigneuriale à Beauport, devront encore s'accommoder de la présence de la cour de rebuts de cette entreprise. C'est ce qui ressort d'une vérification faite par LE SOLEIL auprès des parties concernées.

En effet, le garage Rodrigue & Frères est un commerce de pièces d'automobiles usagées qui est depuis de nombreuses années à cet endroit et qui possède donc des droits acquis. Les propriétaires de maisons privées qui se sont construits près de cette cour par la suite se plaignent de leur environnement qu'ils jugent désagréable et qu'ils aimeraient bien voir s'améliorer. A cet effet, ils demandent aux autorités municipales des interventions concrètes en ce sens.

Selon un porte-parole de la municipalité, les propriétaires du garage en question se sont soumis aux exigences de la ville qui leur a demandé, entre autres, d'ériger une clôture de 6 pieds.

Pour améliorer l'environnement dans la rue Francine, la ville de Beauport a procédé, à l'été 1981, à la plantation d'arbustes grimpants au pied de la clôture qui sépare la cour d'autos usagées de cette rue. Ces arbustes ont été plantés à 5 pieds d'intervalle et ils formeront, dans l'avenir, un écran de verdure agréable à la vue; le conseil municipal a l'intention d'apporter un soin spécial à l'entretien de cette plantation, pour lui garder une efficacité maximale pour des années à venir.

Enfin, le conseil municipal se propose de faire d'autres interventions pour améliorer la qualité de vie dans ce secteur, tout en respectant les droits acquis des intéressés et en comptant également sur leur collaboration.

Les propriétaires

Pour sa part, un porte-parole du garage Rodrigue & Frères déclarait hier au SOLEIL que, pour le moment, il était difficile de dissimuler les vieilles voitures, parce que la cour est encore sous la neige et la glace, ce qui oblige les propriétaires à démanteler les automobiles usagées en face du garage, c'est-à-dire à proximité de la rue Seigneuriale à la face de tout le monde.

Selon le porte-parole, la situation devrait se normaliser dans les jours à venir. On reconnaît que la qualité de vie pour les citoyens habitant près de leur entreprise n'est pas facile, mais qu'ils s'efforçaient de diminuer l'impact de leurs opérations commerciales.

Le conseiller Robert

Rejoint par LE SOLEIL au moment de son départ pour le congrès de l'Union des municipalités du Québec, le conseiller Denis Robert, du quartier où se trouve le garage Rodrigue & Frères, a déclaré qu'il s'occupait de ce problème depuis de nombreuses années. Il se propose à nouveau de rencontrer, dans les semaines à venir, les gens du secteur pour discuter de leur problème et trouver une solution pouvant donner satisfaction à toutes les parties concernées.

La cause du maire Dubé pourrait se clore aujourd'hui

par Marcel COLLARD

Le juge André Trottier continue aujourd'hui l'audition de la requête en injonction du maire Yvan Dubé, de Val-Bélair, qui réclame la restitution de ses droits de chef exécutif de la municipalité, avec le pouvoir de surveillance et d'investigation que lui confère la loi des cités et villes.

Mise en cause par le maire Dubé, l'Union des municipalités du Québec, représentée par Me François Tremblay, a fait part au juge Trottier, hier matin, de l'importance de la question soulevée en rapport avec la structure administrative des municipalités.

Par son procureur, Me Roger Pothier, le maire soulève la situation causée par l'adoption d'une série de résolutions partageant les diverses tâches du conseil entre les conseillers qui, profitant de l'unanimité contre lui, ont pris des mesures pour "l'isoler et le neutraliser". Me Pothier a exposé au juge que les conseilleurs avaient réduit le maire à un rôle de "coupeur de rubans", le privant de toute communication avec le personnel de l'hôtel de ville. Il a expliqué également que, par suite de la tenue de réunions, sous forme de comité général, tenues à huis clos où tout est cuisiné, le conseil n'a plus qu'à jouer un rôle d'estampeur lors des assemblées publiques. Il a aussi décrit la position inconfortable des officiers municipaux.

De son côté, avant que la preuve soit entamée, Me Pierre Laurin, avocat représentant la municipalité de Val-Bélair, a dit qu'un problème politique était au fond de l'histoire et qu'il faudra une solution toute aussi politique pouvant être apportée dès le mois de novembre prochain, avec les élections.

L'avocat des six conseillers, Me Denis Gingras, a dit que les conseillers aussi étaient élus par les citoyens et qu'il appartenait au conseil de prendre les décisions, non aux conseillers personnellement. Il a nié que le maire ait été privé de son droit de parole et il a affirmé que les décisions adoptées en comité général ne liaient pas le conseil.

Comme moyen de défense préliminaire, Me Laurin a ensuite demander que la requête soit déboutée, alléguant que la déclaration assermentée annexée au document n'était pas conforme aux exigences de la procédure, mais le juge Trottier a permis au maire Dubé de témoigner pour corriger ces erreurs clericales et il a disposé de la même façon des arguments de Me Laurin, alléguant qu'il n'y avait pas apparence de droit.

Le juge a ensuite ordonné que Me Pothier entame la preuve. Me Renée Giroux-Blanchet, greffier et directrice du personnel, ainsi que le gérant, M. Gaétan Thelland furent les deux premiers témoins à venir expliquer la situation engendrée par l'adoption des résolutions.

Une secrétaire, Mme Ginette Bédard a dit au juge que selon la directive reçue de se conformer à une résolution voulant que tout travail lui soit commandé seulement par le gérant, elle avait refusé de dactylographier des mémos que le maire Dubé voulait lui confier.

Les témoignages se poursuivent aujourd'hui. Les procureurs ont donné l'assurance au juge que la cause pourra se terminer cet après-midi.

SANTÉ FORME
2750, chemin Ste-Foy, Plaza Laval
GRAND SPECIAL PRINTANIER
100$ DE RABAIS SUR TOUT PLAN ANNUEL
Les abonnements à court terme sont aussi disponibles.
Ouvert sept (7) jours par semaine pour Elle et Lui, pour tous les services suivants:
- Gymnase ultra-moderne
- Piscine tropicale chauffée
- Bain sauna scandinave
- Bain finlandais
- Chambre d'eucalyptus
- Bain tourbillon
- Salle de massage
- Solarium
- Balance double électronique
- Prescription d'exercices correctifs scientifiques

Pour tout renseignement, appeler la direction:
659-4838 659-4837

UN UNIVERS D'AVENTURES EN COULEUR

CRANE
SALLE D'EXPOSITION
NOTRE SALLE D'EXPOSITION EST A VOTRE SERVICE
Lun., mar., mer.: 8h30 à 17h00
Jeu., ven.: 8h30 à 21h00
Venez constater l'élégance racée de notre baignoire-tourbillon "César", disponible dans toute la gamme de couleurs CRANE
681-0181 2240, boul. Charest ouest (angle Du Vallon)

LE MARCHE AUX PUCES
AU CARREFOUR JEAN-TALON
Charlesbourg
Du jeudi au dimanche inclus.
Jeudi, vendredi: 19h à 21h.
Samedi, dimanche: 9h à 17h.
Carrefour Jean-Talon
Jean-Talon
boul. Laurentien
boul. H.-Bourassa
80e Rue
RENDEZ-VOUS SUR PLACE
TEL.: 627-3729

Boutique Les Soldes Inc.
2750, chemin Ste-Foy - Plaza Laval, Ste-Foy
IMPORTATIONS FEMININES
Nouvelle marchandise printemps-été 1982
Pour 3 jours seulement
50% à 80% DE REDUCTION
Bustiers en coton Valeur de 30$ 4,99$
Robes "Tout-Aller" 100% coton Valeur de 98$ 29,99$
Jupes 100% coton Valeur de 90$ 19,99$
Bermudas 100% coton Valeur de 80$ 19,99$
Boutiques Les Soldes Inc.
Plaza Laval, 2750, chemin Ste-Foy

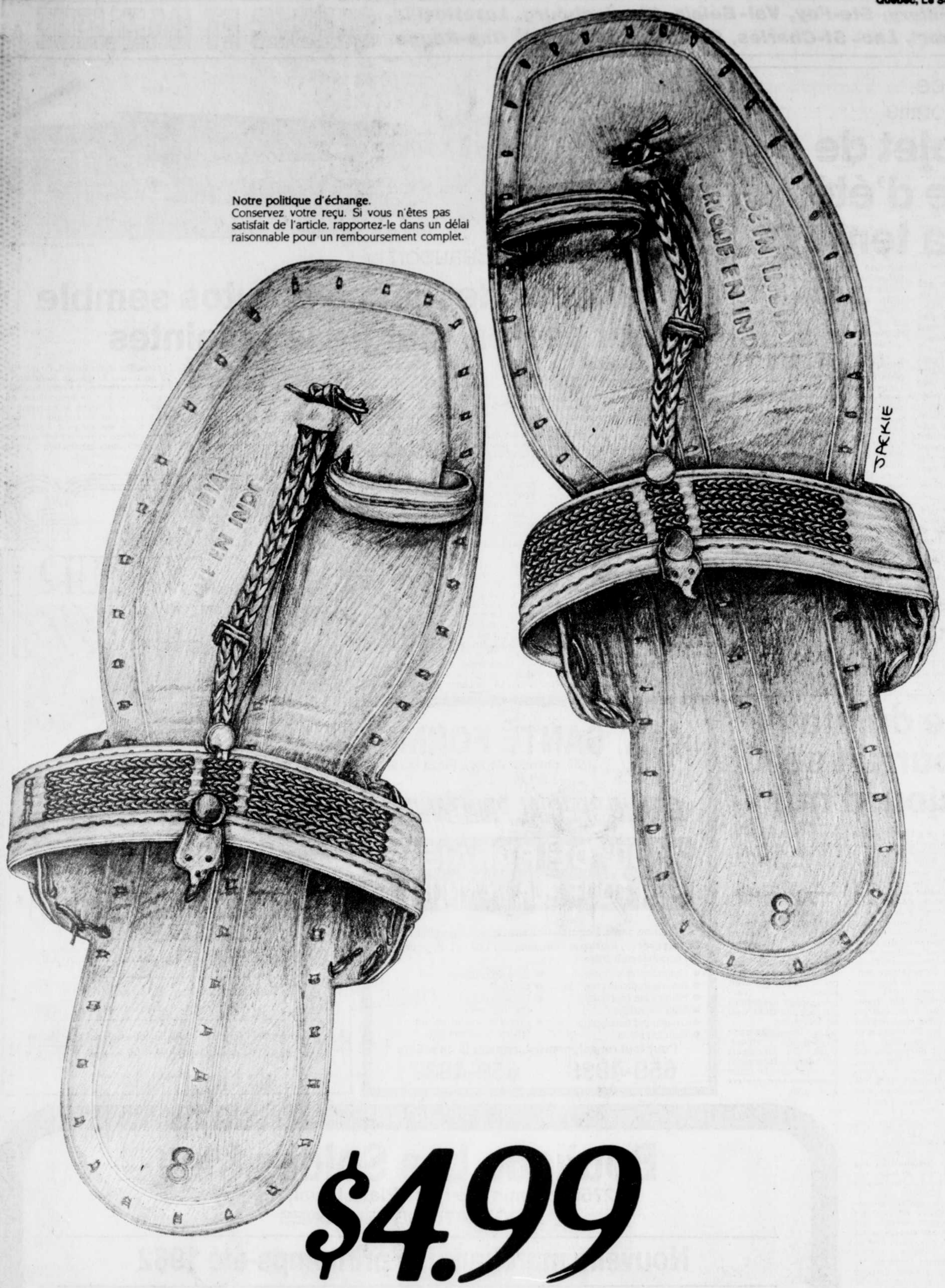

Notre politique d'échange.
Conservez votre reçu. Si vous n'êtes pas satisfait de l'article, rapportez-le dans un délai raisonnable pour un remboursement complet.

$4.99

Au Canada, vous ne trouverez pas ces authentiques sandales Kohlapuri à meilleur prix.

Nous les vendons dans le même état que vous les trouveriez à Delhi, c'est-à-dire que le cuir de bison est à son état blond-naturel.

Si vous préférez vos sandales d'un brun foncé, vous n'avez qu'à les passer à l'huile (nous avons un pot d'huile à cet effet).

Pour que les sandales s'adaptent à vos pieds, portez-les sous la douche (l'équivalent occidental d'une marche dans la rivière) et marchez avec jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Le stock est limité. Achetez-en une paire chez nous pour $4.99, ou vous devrez probablement payer $8 chez quelqu'un d'autre cet été.

IMPORT BAZAAR
A bel objet, beau décor.

Place Fleur de Lys - 524-5591
550 boul. Hamel, Québec
Lun.-Mer. 9:30-5:30; Jeu.-Ven. 9:30-9; Sam. 9:30-5.

Loi 101

70 p.c. des anglophones sont contre

MONTREAL (PC) — Un sondage réalisé pour le compte de l'émission "CBC Newswatch" de la station montréalaise de langue anglaise au réseau de télévision d'Etat indique que 70 pour 100 des Montréalais francophones sont d'accord avec la charte de la langue française (loi 101), tandis que 79 pour 100 des anglophones sont contre.

Les sondeurs de Sorecom-INCI ont interviewé par téléphone 808 adultes montréalais, moitié francophone, moitié anglophone, du 25 au 29 mars.

A la question "Etes-vous d'accord ou non avec la loi 101 qui fait du français la langue officielle du Québec?", 79 pour 100 des anglophones se sont dits "fortement" ou "quelque peu" en désaccord. Seize pour 100 ont marqué leur accord avec la loi et les autres ne savaient pas ou ont refusé de répondre.

Du côté francophone, cependant, 70 pour 100 des répondants se sont dits d'accord avec la loi, et 23 pour 100 contre. Un pour 100 d'entre eux se sont dits indifférents à la loi et six pour 100 ont dit ne pas savoir.

Par ailleurs, les francophones étaient en désaccord dans une proportion de 70 pour 100 avec l'article de la loi qui interdit l'affichage en une langue autre que le français. Cinquante-deux pour 100 croient que les enseignes devraient être en français et en anglais, et 18 pour 100 qu'elles devraient être dans la langue que choisit le commerçant.

Aucun répondant anglophone n'a affirmé que l'affichage devrait être exclusivement en français. Soixante-quatre pour 100 disent qu'il devrait être en anglais et en français, et 35 pour 100 dans n'importe quelle langue.

Traitement injuste?

A la question de savoir si un groupe linguistique était "traité injustement" au Québec, 70 pour 100 des anglophones interrogés ont répondu oui et 19 pour 100 non.

Chez les francophones, 33 pour 100 ont dit oui, 54 pour 100 non.

Parmi ceux qui croit que la discrimination existe, 69 pour 100 des anglophones et 41 pour 100 des francophones ont dit croire que les Anglo-Québécois étaient traités injustement.

Quant à savoir si les relations entre Québécois francophones et anglophones se sont améliorées, ont empirés ou sont demeurées les mêmes au cours des cinq dernières années, 60 pour 100 des anglophones croient qu'elles se sont détériorées, et 35 pour 100 qu'elles se sont améliorées ou sont demeurées les mêmes.

Vingt-sept pour 100 des francophones croient que ces relations se sont améliorées, 33 pour 100 qu'elles se sont détériorées et 33 pour 100 qu'elles sont toujours les mêmes.

La marge d'erreur avec cet échantillonnage est de quatre pour 100 plus ou moins, 19 fois sur 20.

Le taux de réponse a été de 59 pour 100 chez les francophones et 51 pour 100 chez les anglophones.

Grève à Sydney Steel

SYDNEY, N.-E. (PC) — Les employés de Sydney Steel Corp. ont débrayé, hier midi, deux jours après que la grève soit devenue légale.

Depuis quelques jours déjà, la menace d'une grève de la part des Métallurgistes unis pour appuyer leurs revendications faisait planer des craintes que la vieille usine décrépite puisse fermer ses portes pour de bon si les employés de la production cessaient le travail

Construction: le médiateur offre des hausses de 10%

MONTREAL (PC) — A quelques jours de l'expiration du décret dans la construction, M. Raymond Leboeuf, médiateur spécial nommé dans ce dossier, a déposé hier son rapport, dans lequel il détermine les conditions de travail des travailleurs de cette industrie pour deux ans. Il recommande entre autres des hausses salariales de 10 pour 100 avec un minimum horaire de $1.25, à compter du 1er mai, et un autre 10 pour 100 avec un minimum de $1.20 pour la deuxième année du contrat.

M. Leboeuf, nommé samedi par le ministère du Travail à la demande de la FTQ-construction et du Conseil provincial international, recommande aussi des augmentations aux frais de repas, de primes, de frais de déplacement et de pension, de l'allocation pour l'usage de l'automobile, de la contribution patronale aux régimes d'avantages sociaux et au fonds d'indemnisation.

Comme le décret expire le 30 avril, le médiateur suggère dans son rapport que le décret actuel soit prolongé d'un mois sans modification pour permettre aux syndicats et à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec de prendre connaissance de son rapport et de le soumettre à leurs instances respectives. Ceci aurait pour effet de retarder le droit de grève et de lock-out.

Le rapport sera soumis aux différences instances du Conseil provincial au cours des deux prochaines semaines. Quant à la FTQ-construction, ses porte-parole n'ont pu être joints. Ces deux centrales, qui ensemble représentent environ 70 pour 100 des 90,000 des ouvriers de la construction, se sont entendues la semaine dernière sur la prolongation du décret avec certains modifications, isolant du même coup la CSN-construction et la CSD qui auraient préféré une entente négociée.

L'association patronale a également reçu le rapport de M. Leboeuf et doit le soumettre à son conseil d'administration aujourd'hui.

Le principe du corridor hydro-électrique accepté

OTTAWA (d'après PC) — Les Communes ont approuvé en principe, par un vote de 127 à 78, le projet de loi C-108 permettant l'expropriation d'un corridor en territoire québécois pour l'exportation de l'électricité du Labrador.

Quelques conservateurs, dont les deux Terre-neuviens — MM. James McGrath et John Crosbie — ont, toutefois, refusé de voter contre le projet de loi comme leurs collègues et les néo-démocrates, et se sont abstenus.

Le projet donnerait à l'Office national de l'énergie la même juridiction sur les lignes de transport d'électricité que celle qu'il possède déjà sur les pipelines.

Ce projet de loi est l'un des huit qui sont issus du projet de loi sur la sécurité énergétique, dont le dépôt avait causé un boycottage de deux semaines des travaux des Communes le mois dernier. Il doit maintenant être référé à un comité parlementaire avant d'être adopté en troisième lecture par les Communes avant le 30 juin.

Auparavant, la chambre avait rejeté par 126 contre 80 une motion du député conservateur de Joliette Roch LaSalle, qui aurait eu pour effet de retarder de six mois l'adoption de la loi.

M. LaSalle avait soutenu que ce délai de six mois permettrait aux gouvernements de Québec et de Terre-Neuve de reprendre les négociations pour régler leur différend sur l'électricité du Labrador.

"Mais ce n'est pas en provoquant une des provinces par un projet de loi imposé par Ottawa qu'on va régler le problème", a soutenu M. LaSalle.

Le gouvernement du Québec s'oppose à l'adoption de cette loi qui, soutient-il, ouvrirait la porte à l'expropriation de parties du territoire québécois par le gouvernement fédéral en plus de constituer une ingérance fédérale dans le conflit avec Terre-Neuve.

Pour sa part, le ministre de l'Energie, M. Marc Lalonde, a soutenu que le gouvernement fédéral "ne veut pas s'immiscer dans ce conflit, ni prendre position pour l'une ou l'autre des parties".

Québec n'a rien à craindre de cette loi qui ne fera que donner à l'ONE les mêmes pouvoirs que sur les pipelines, a déclaré M. Lalonde.

"Personne ne pourrait argumenter qu'on puisse accepter en tant que pays et exister en tant que pays dans un régime en vertu duquel on pourrait imposer un véto sur le transport d'énergie au travers de sa province", a soutenu M. Lalonde.

Tories divisés sur le sens des élections au Salvador

OTTAWA (d'après PC) — Selon certains députés conservateurs, Mme Flora MacDonald et quelques-uns des autres membres du sous-comité des Communes sur l'Amérique latine sont devenus des "avocats" de la guérilla de gauche du Salvador.

MM. Sinclair Stevens et Robert Wenman ont affirmé, dans un long exposé de deux heures devant le sous-comité, que l'élection tenue il y a quelques semaines à El Salvador, s'était bien déroulée, ce qui contredit les affirmations de Mme MacDonald selon lesquelles le climat de guerre civile rendait impossible une élection vraiment démocratique dans ce pays.

Les deux députés conservateurs, qui faisaient partie d'un groupe d'observateurs chargés de surveiller le déroulement des élections à El Salvador, ont soutenu que les membres du sous-comité s'étaient fait les porte-parole de la propagande communiste.

"Si l'intérêt du Canada en Amérique latine et aux Antilles réside dans la recherche de la stabilité, a déclaré M. Wenman, le Canada ne doit pas se faire l'avocat de la violence de la guérilla d'extrême gauche ou des groupes de surveillance d'extrême droite."

Division chez les libéraux

Les libéraux sont aussi divisés sur la question. Le député libéral d'Etobicoke-Lakeshore, M. Ken Robinson, s'est dissocié hier de M. Dupras et a dit partagé la vision de M. Stevens.

MM. Dupras et Robinson s'étaient d'ailleurs déjà querellés sur la question au cours de leur visite au Salvador, même en présence des représentants du gouvernement salvadorien.

Seul le parti néo-démocrate partage sans réserve le point de vue de Mme MacDonald et de M. Dupras. La réplique de la députée néo-démocrate Pauline Jewett aux propos de M. Stevens a été féroce.

1110, rue St-Jean, Vieux-Québec
Stationnement gratuit: Carré D'Youville, Place Hôtel de Ville, Porte St-Jean.

Le Trident présente au Capitol
PIAF
sur scène ce soir

2 succursales
GEORGES A. DUGAL
OPTICIEN
D'ORDONNANCES
GALERIES CHARLESBOURG 627-3482
519, 3e AVENUE 522-8296
GRAND CHOIX DE MONTURES, VERRES DE CONTACT, YEUX ARTIFICIELS

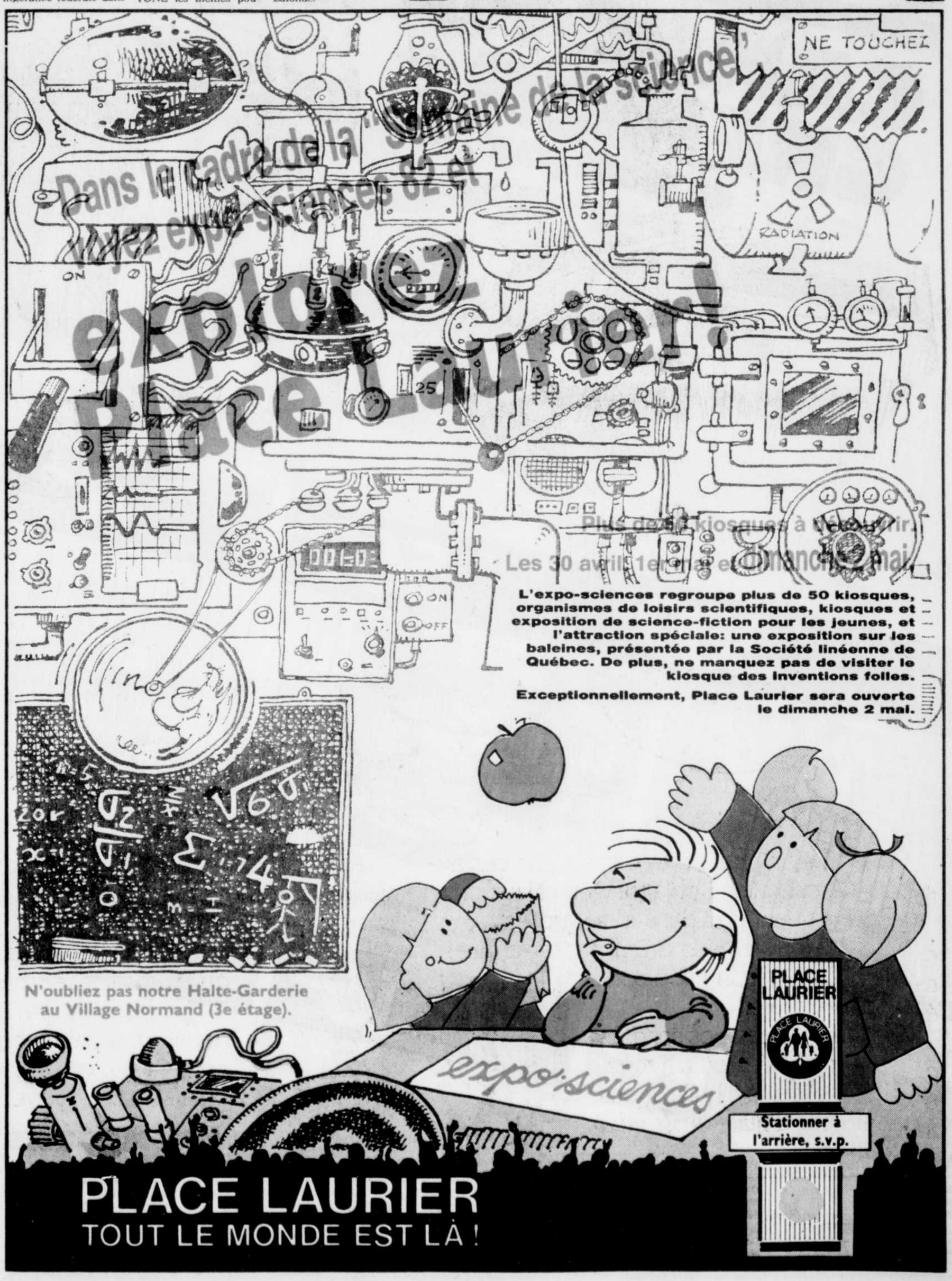

Hmm, quelle belle, euh... chienne? PC

Chris et Linda Shott, de Paris, en Ontario, nous montrent les deux faces de leur chien afghan qui a remporté le premier prix lors d'un concours à Guelph devant 750 concurrents. L'histoire ne dit pas s'il s'agit d'un mâle ou d'une femelle.

Artic Explorer: 19 survivants ont dérivé pendant deux jours

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Quand l'Arctic Explorer a coulé au nord de Terre-Neuve entraînant 13 pertes de vie, dix-neuf survivants ont dérivé durant 52 heures sur un canot de sauvetage, avec la terre en vue à l'horizon, avant que des sauveteurs ne viennent à leur secours.

C'est ce qu'a déclaré hier le second cuisinier de l'Arctic Explorer, Ken Erskine, au cours de l'enquête judiciaire sur ce naufrage, qui débutait. Les audiences devraient durer 25 jours.

M. Erskine a rapporté que les premiers ennuis étaient survenus vers 7h30, le 3 juillet, lorsque le navire de 52 mètres avait soudainement viré de 20 degrés à droite. En quelques minutes, l'équipage de huit hommes et les 24 travailleurs techniques et scientifiques à bord avaient sauté à l'eau ou étaient installés dans des canots de sauvetage.

La garde côtière canadienne a fait enquête sur cette tragédie. L'Arctic Explorer avait quitté St. Anthony, au nord de Terre-Neuve, pour procéder à une série d'études sismiques du fond marin au large du Labrador. Il devait couler une demi-heure après le début des troubles, trois heures après avoir quitté le port.

"Petit à petit, le navire a sombré," a dit Erskine, de Lower Sackville, N.-E., au juge John Mahoney de la cour d'appel de la Cour suprême de Terre-Neuve.

Lui-même a vu les autres à bord sortir des cabines. On lui a dit de se munir d'un gilet de sauvetage et de monter sur le pont.

Canot inutile

Les officiers ont ordonné de mettre les canots de sauvetage à la mer. Comme l'eau envahissait le navire à tribord, s'est souvenu Erskine, il a sauté à la mer et il a réussi par la suite à grimper à bord d'un des deux canots.

Les vents étaient extrêmement violents et la mer si houleuse qu'en peu de temps les canots se trouvaient loin du navire et loin des personnes qui se trouvaient encore à l'eau. Le canot dans lequel Erskine se trouvait n'a pas tardé à prendre l'eau et les deux canots s'étant rapprochés l'un de l'autre, tous les survivants, 19 en tout, se sont entassés dans la même embarcation.

Ce canot a dérivé pendant deux nuits, ces passagers voyant les lumières des maisons sur la terre ferme.

Aucun S.O.S.

Au milieu de la journée du 5 juillet, un appareil de recherche est apparu, suivi bientôt d'un hélicoptère qui a hissé les 19 hommes à son bord.

L'enquête devait continuer mardi pour entendre d'autres survivants.

L'Arctic Explorer, un vétéran de la chasse aux phoques qui a effectué plusieurs voyages d'exploration dans le nord, avait été nolisé par Geophysical Services Inc., de Houston, Texas, lorsqu'il a coulé. Carino Co. Ltd., de Halifax, était alors propriétaire du navire de 991 tonneaux.

Plus tôt hier, des officiers de deux navires qui se trouvaient dans le secteur au moment du naufrage ont rapporté qu'ils n'avaient entendu aucun signe de détresse ni autre message radio de l'Arctic Explorer.

L'équipement de secours du Ocean Ranger est critiqué

BOSTON (AP) — Un capitaine de navire, qui a tenté de sauver des membres de la plate-forme de forage Ocean Ranger, a déclaré hier qu'il avait trouvé les cadavres de 20 hommes encore attachés à leur canot de sauvetage qui avait chaviré.

Ce capitaine et le commandant d'un autre navire ont critiqué les équipements de secours à bord de la plate-forme. Selon eux, ils étaient tout à fait inadéquats.

La garde côtière américaine et la Commission nationale de sécurité dans les transports mènent une enquête commune sur le désastre du 15 février qui a entraîné la mort de 84 hommes, dont 67 Canadiens.

Le capitaine Baxter Allingham, du navire d'approvisionnement Norditor, a raconté aux enquêteurs que son navire avait localisé un canot de sauvetage renversé, quelque six heures après un appel de détresse venant de l'Ocean Ranger.

L'embarcation avait un grand trou à l'avant et sept ou huit corps pendaient à travers ce trou," a-t-il rapporté.

Quand nous avons essayé de tirer le canot de l'eau, s'est souvenu le capitaine Allingham, nous avons pu apercevoir une vingtaine de cadavres attachés portant leurs gilets de sauvetage.

Cette tentative de sauvetage a failli, quand un câble s'est brisé.

Un ouragan

Un autre capitaine, M. James Davidson, a rapporté : "Il m'a semblé que les coques de ces canots de sauvetage n'étaient pas construites de manière à résister aux conditions météorologiques qu'ils ont dû affronter."

Le capitaine Davidson est en charge du Boltentor, un navire servant à l'approvisionnement de trois plates-formes de forage du projet de recherche pétrolière Hibernia. Le Boltentor et trois vaisseaux semblables, se trouvaient à plusieurs milles marins de l'endroit, quand l'Ocean Ranger a demandé de l'aide.

Le capitaine Allingham s'est plaint qu'il ne possédait pas l'équipement nécessaire pour retirer des hommes de l'Atlantique en furie, comme ce jour-là.

Le capitaine Davidson a rapporté que son navire avait lutté contre un véritable ouragan pour se rendre à la dernière position connue de la plate-forme.

Le capitaine Allingham s'est souvenu que, pendant que son navire filait vers la plate-forme, il l'avait vu disparaître de sur le radar. "Elle est disparue de l'écran, alors que nous étions à six ou sept milles. Il y a eu deux petits sons brefs et tout a disparu".

Le capitaine Davidson a rapporté que deux ou trois jours plus tard, son navire avait retrouvé un canot de sauvetage endommagé de l'Ocean Ranger. "Son avant était fendu et il avait de grandes fentes ici et là. Il avait dû subir de durs coups."

Pour le capitaine Davidson, il s'agissait sans doute de l'un des deux nouveaux canots de sauvetage apportés peu de temps auparavant sur la plate-forme mais ils n'avaient pas encore été installés à leurs supports.

Selon des témoignages antécédents, ces canots devaient subir un examen plus tard dans la journée, dans le cadre d'une inspection obligatoire de toute la plate-forme, qui était en retard d'au moins six semaines.

Le capitaine Davidson a raconté qu'au cours d'échanges radio, plus tôt dans la soirée, on avait parlé de vitres fracassées et d'eau. D'autres témoins ont dit qu'ils avaient également entendu quelqu'un faire mention d'un hublot brisé et de l'inondation d'une importante chambre de contrôle du ballast.

Un sexagénaire meurt frappé par un train

Un homme d'une soixantaine d'années, domicilié à Sainte-Foy, a été fauché par un train, au moment où il marchait sur la voie ferrée à proximité du viaduc de Saint-Rédempteur, en fin de soirée hier.

Les agents de la Sûreté du Québec du poste de Saint-Romuald n'étaient pas en mesure de dévoiler l'identité de la victime, la famille n'ayant pas été prévenue. Les circonstances de l'accident n'avaient pas non plus été établies la nuit dernière.

La tragédie s'est produite vers 22h15 et c'est environ 90 minutes plus tard que les policiers ont retrouvé la voiture de la victime, abandonnée en bordure de l'autoroute 20 à l'ouest de la sortie de Saint-Rédempteur. Les clignotants d'urgence du véhicule avaient été laissés en marche.

Le corps a été conduit à CHUL où le décès a été constaté.

$25,000 pour du pur-sang en conserves

MONTREAL (PC) — Un homme d'affaires de Montréal a intenté une poursuite de $25,000 contre un abattoir local qui a transformé en aliments pour animaux, sans en demander la permission au propriétaire, un pur-sang de valeur.

Simon Boucher, dans ses allégués, prétend que MDJ Animal Food Provisioners Ltd. a dépecé son cheval mort, Skip Phiro, sans qu'une autopsie ait été pratiquée sur l'animal.

M. Boucher avait demandé qu'une autopsie soit pratiquée, comme le réclamait sa compagnie d'assurance.

CANAC-MARQUIS GRENIER
du solide pour Enjoliver

Cabanons CHOIX DE 3 MODÈLES
Construction robuste tout en bois. Livré en panneaux assemblés.
Comprend : porte avec clef, fenêtre, plancher en contre-plaqué, bardeau d'asphalte, boîte à fleurs et volets.
Réservez-le maintenant! Plan de mise de côté ou livraison immédiate au choix.
« La Cabine » — 6 pi. × 8 pi. — toit 2 versants NOTRE PRIX 389$
« Le Normand » — 8 pi. × 12 pi. — toit 4 versants
« Le Canadien » — 8 pi. × 12 pi. — toit 2 versants NOTRE PRIX 569$

Poteau de clôture
CÈDRE DU QUÉBEC NO. 1
6 po. × 6 po. RÉGULIER 12,94 $ SPÉCIAL 10,99 $ longueur 8 pi.
5 po. × 5 po. RÉGULIER 9,04 $ SPÉCIAL 7,69 $ longueur 8 pi.
SPÉCIAL 4 po. × 4 po. RÉGULIER 5,84 $ 4,96 longueur 8 pi.

Clôtures STYLE DISCRET
Nos 2 modèles démontrés sont de construction solide faits de traverses en épinette 2 po. × 4 po. et de 16 planches en épinette 1 po. × 6 po., pré-assemblés en sections de 8 pi. de longueur.
5 pi. 21,95 $ la section
NOTRE PRIX 4 pi. 18,95 la section

Teinture
Teinture pour usage extérieur et intérieur sur bois rugueux, neuf ou non-traité.
Idéal pour clôtures, poutres et plafonds apparents.
RÉGULIER 18,20 $ le gallon
SPÉCIAL 16,35 le gallon

Pin noueux
Pour vos murs intérieurs
Planche de pin noueux 1/2 po. × 4 po. embouvetée avec « V ».
Disponible en longueurs assorties de 8 pi. à 16 pi.
SPÉCIAL 65¢ pi. carré (650 $ PMB)

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 8 MAI 1982

CANAC-MARQUIS GRENIER

BEAUPORT
947, ave. Royale
667-1724
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au mer., ven. – 8h30 à 17h00
jeudi – 8h30 à 21h00
samedi – 8h30 à 12h00

QUÉBEC CENTRE-VILLE
25, rue Marie-de-l'Incarnation
687-3620
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au mer., ven. – 8h30 à 17h00
jeudi – 8h30 à 21h00
samedi – 9h00 à 12h00

CARREFOUR LES SAULES
1935, boul. Masson
872-5310
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au mer. – 9h00 à 17h30
jeu., ven. – 9h00 à 21h00
samedi – 9h00 à 17h00

CARREFOUR CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
628-8581
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au mer. – 9h00 à 17h30
jeu., ven. – 9h00 à 21h00
samedi – 9h00 à 17h00

VAL-BÉLAIR
1177, boul. Pie XI sud
842-0471
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au mer. – 8h30 à 17h30
jeudi, ven. – 8h30 à 21h00
samedi – 8h30 à 12h00

Rencontre nationale des cadets de l'armée à Québec

par François ROY

Pour marquer son douzième anniversaire d'existence, la Ligue des cadets de l'armée du Canada (RCAC) tiendra pour la première fois à Québec sa conférence nationale annuelle qui devrait amener quelque 200 à 300 participants venant des dix provinces et du ministère de la Défense nationale, en fin de semaine soit les 30 avril, 1er et 2 mai.

"C'est effectivement la première fois que Québec accueillera les membres des comités exécutifs provinciaux qui chapeautent les centaines de corps de cadets (tes) disséminés à travers les provinces canadiennes", apprenait au SOLEIL le président national du RCAC, Me Paul Casgrain, à l'occasion d'une conférence d'information tenue hier au mess des officiers du Manège militaire, avenue Laurier.

Le grand événement de cette conférence aura lieu samedi après-midi à 16h, au même manège où M. Jean-Pierre Côté, lieutenant-gouverneur du Québec, présidera une cérémonie de prise d'armes animée par une centaine de cadets. Dimanche à 13h30, la population est invitée au grand cérémonial annuel qui sera présenté par le corps des cadets de Charny, au stade couvert de cette ville, en présence du lieutenant général J.W. Quinn. Egalement un hommage spécial sera rendu samedi au lieutenant-colonel B. Brown pour marquer son départ après dix années à la gérance de la Ligue des cadets.

Le major Guy Tanguay, CD, président de la Ligue du Québec des cadets de l'armée (LQCA) qui agira comme hôte de la conférence, a commenté: "Nous aurons des visiteurs des quatre coins du pays et même un représentant de l'Allemagne de l'Ouest. Le point commun de notre rassemblement est d'encourager et de stimuler l'intérêt du public pour qu'il appuie plus activement notre mouvement. On sait que le plus gros camp de cadets au Canada avec 2,500 jeunes, est celui de la base de Valcartier que nous visiterons vendredi après-midi après une première plénière au Château Bonne Entente".

Pour sa part, le major Michel Michaud, CD, vice-président national de la Ligue des cadets, tenait à souligner "qu'au Québec nous comptons 5,459 garçons et 2,993 filles, dont 8,452 cadets au total, qui sont répartis dans 114 corps. C'est très significatif!"

Coupable de grossière indécence

COWANSVILLE (PC) — Un homme reconnu coupable de grossière indécence envers deux adolescents a reçu hier une sentence exceptionnelle pour cette offense passible d'un maximum de cinq ans de prison.

Tenant compte du fait que le prévenu n'avait pas d'antécédents judiciaires et que les conditions carcérales sont périlleuses pour les auteurs de ce genre de délit, le juge Claude Léveillé a imposé une cure de désintoxication, suivie d'un traitement aux hormones, à Jean-Luc Bonneau, âgé de 47 ans, de Farnham.

"Le tribunal, a dit le juge Léveillé, lui imposera une sentence qui sera peut-être différente de celles qu'on voit habituellement, et qui tiendra compte de la protection de la société et de la réhabilitation de l'accusé."

Un psychiatre ayant témoigné en cour que l'alcoolisme de l'accusé était relié à son "problème sexuel" (la pédophilie), Bonneau devra subir une cure de désintoxication au centre Le Portage durant 20 mois, après quoi il sera soumis durant trois ans à des traitements aux injections d'hormones (féminines) qui devraient le priver d'appétit sexuel.

Place Ste-Foy vous invite du 22 avril au 1er mai au salon de l'Agro-alimentaire

en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

- Démonstrations culinaires
- Reproduction d'une ferme moderne
- Concours **pêche à la truite**
- L'équipe de **Crayons de soleil** sur place

Heures d'ouverture: du lundi au samedi de 9 h 30 à 21 h

ÉPICIERS UNIS GEM

QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
1296, 3e Avenue
81, avenue Lamontagne
581, 3e Rue
595, boul. Charest ouest
348, rue Caron
1595, de la Canardière
304, rue du Pont
193, 24e Rue
1097, rue St-Jean
2915, Père Lelièvre
1287, 1re Avenue
200, St-Olivier
1011, ave Bourlamaque
2610, rue Maufils

QUÉBEC BANLIEUE NORD
421, 80e Rue ouest
Charlesbourg
1889, boul. Pie XI
Val St-Michel
80, Georges Muir
N.D.-des-Laurentides
1079, ave Lamontagne
Val Bélair
415, 47e Rue est
Charlesbourg
1298, rue Maine
Orsainville

QUÉBEC BANLIEUE SUD
10, boul. de la Paix
St-Henri-de-Lévis
496, rue St-Augustin
Breakeyville
97, rue Wolfe, Lévis

BAS DU FLEUVE
St-Pamphile
716, boul. St-Germain O.
Rimouski
Ste-Hélène
6, rue Price
Mont-Joli
L'Islet-Village
63, Chemin Fraserville
Rivière-du-Loup
Sully, Cté Témiscouata
Ste-Flavie, Cté Rimouski
5, rue St-Pierre ouest
Val-Brillant, Cté Matapédia

MONTMAGNY
92, 3e Avenue
St-Fabien-de-Panet
23, rue Principale
Berthier-sur-Mer
St-Pamphile
Cté L'Islet

SAGUENAY — LAC ST-JEAN
Boul. Gagné nord
Sacré-Coeur
325, rue Davis, Arvida
360, avenue Ste-Anne
Chicoutimi
190, Anger, Jonquière
218, de la Fabrique
Jonquière
Les Escoumins
451, 3e Rue
Port-Alfred

NICOLET
1280, des Hirondelles
Gentilly

PORTNEUF
131, Notre-Dame
Donnacona
St-Ubald
365, rue Tessier
St-Casimir
857, Principale
St-Marc-des-Carrières
Lac aux Sables

BELLECHASSE
110, rue Principale
St-Lazarre
Armagh, Cté Bellechasse
St-Camille

CHARLEVOIX
985, rue St-Laurent
St-Siméon
299, avenue Royale
St-Tite-des-Caps
St-Urbain
Sault au Mouton
154 A, route 138
St-Paul du Nord
Clermont
103, rue Principale
Pointe-au-Pic
144, St-Jean-Baptiste
Baie St-Paul

GASPÉSIE
Madeleine Centre
Cté Gaspé Ouest
rue St-François-Xavier
Grande-Vallée
25, boul. Notre-Dame

DORCHESTER
1231, avenue Principale
St-Malachie
117, rue Principale
Ste-Claire
St-Bernard
127, boul. Bégin
St-Anselme

LOTBINIÈRE
1113, ave Demers
St-Agapit
Gilles Delisle, Ste-Agathe
4040, Chemin de Tilly
St-Antoine-de-Tilly

MÉGANTIC
189, rue Principale
St-Jacques-de-Leeds

MONTMORENCY
10572, ave Royale
Ste-Anne-de-Beaupré
7990, ave Royale
Château-Richer
443, avenue Ste-Brigitte
Ste-Brigitte-de-Laval
884, Ave Royale
St-Jean, I.O.
3405, Royale
St-Féréol

BEAUCE
rue Principale, Scott Jonction
St-Elzear

LA SEMAINE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Les épiciers Gem sont fiers d'appuyer la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec Métropolitain qui s'engage à sensibiliser les consommateurs sur l'apport considérable du secteur agro-alimentaire à la vie économique de la région de Québec.

Afin de rendre hommage aux producteurs et aux transformateurs de la région, les épiciers Gem offrent en grande vedette aux consommateurs québécois, trois produits bien de chez nous.

Les prix sont en vigueur jusqu'au samedi le 1er mai 1982 inclusivement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Les illustrations de ces pages ne servent qu'à illustrer la marque des produits annoncés, le texte prévaut en toutes occasions.

S'il advenait qu'un article vienne à manquer en rayon, veuillez demander un coupon de remise au comptoir et le prix vous en sera garanti.

CRÈME GLACÉE saveurs asst. LAVAL ou CITÉ cont. 2 litres **2,39$**

PAINS HOT DOG OU HAMBURGER VAILLANCOURT pqt 12 **89¢**

YOGOURT nature ou fruits DELISLE pot 500 ml **1,09$**

PAPIER HYGIÉNIQUE couleurs assorties DELSEY pqt 4 roul. **1,79$**

MAYONNAISE PURE KRAFT bocal 500 ml **1,49$**

MARGARINE MOLLE THIBEAULT cont. 907 g/2 lb **1,69$**

MAXI-SERVIETTES adhésives régulières ou désodorisantes STAYFREE bte 10 **1,29$**

FROMAGE CHEDDAR blanc ou jaune DELISLE 225 g **1,59$**

MOUCHOIRS DE PAPIER couleurs assorties KLEENEX bte 200 2 plis **79¢**

PEPSI-COLA ou SEVEN-UP régulier ou diet bout. retournables 750 ml **6/2,99$**

BISCUITS Gâteau Royal HARNOIS cello 400 g **1,59$**

DÉTERGENT À LESSIVE WISK bout. 2 litres **3,89$**

PELLICULE PLASTIQUE SARAN WRAP roul. 15 m **89¢**

SOUPE poulet & nouilles LIPTON bte 2 env. **59¢**

MÉLANGE POUR BOISSON saveurs assorties KOOL-AID sucré pqt 135 g **59¢**

LITIÈRE POUR CHATS SAULAR sac 4 kg **1,79$**

EAU DE VICHY ST-YORRE bout. 1 litre **79¢**

MÉLANGE À GÂTEAUX blanc ou chocolat MONARCH env. 260 g **2/99¢**

SHAMPOOING HERBAL ESSENCE pour cheveux normaux ou gras CLAIROL bout. 225 ml **1,99$**

COLLATION INSTANTANÉE saveurs assorties GATTUSO cont. 70 g **89¢**

CUISSEAU DE VEAU FRAIS ENTIER jarret blanc enlevé **4,81$/kg, 2,18$/lb**
BAS DE CUISSEAU **5,03$/kg 2,28$/lb**
HAUT DE CUISSEAU **5,25$/kg 2,38$/lb**

POIVRE NOIR SCHWARTZ bte 113 g **1,59$**

AMPOULES ÉLECTRIQUES BEST BUY 40/60/100 watt G.E. pqt 2 **1,39$**

SAUMON ROSE CLOVER LEAF bte 272 g/7¾ oz **1,29$**

BEURRE D'ARACHIDES ST-CASTIN bocal 500 g **1,59$**

NOURRITURE POUR CHIENS saveur de boeuf TOP CHOICE bte 2 kg **3,59$**

ÉCHALOTES produits de Californie 2 pqts **45¢**

SAUCISSES FRAÎCHES porc et boeuf CHARCUTERIE ROY **4,14$/kg 1,88$/lb**

JUS D'ORANGES ET PAMPLEMOUSSES sucré ou non sucré ST-CASTIN bte 1,36 litre/48 oz **1,09$**

ESSUIE-TOUT couleurs assorties KLEENEX pqt 2 roul. **1,49$**

CANTALOUPS Canada no 1 produit du Mexique calibre 45 **79¢**

PAIN DE POULET CHARCUTERIE ROY **3,04$/kg 1,38$/lb**

BANANES DÔLES fruits importés **79¢/kg 36¢/lb**

JUS DE TOMATES HEINZ 6 btes 156 ml/5,5 oz **1,49$**

JUS D'ORANGES PUR À 100% TROPICANA produit de Floride jarre 1,8 litre/64 oz **2,79$**

BACON TRANCHÉ régulier/épais/saveur d'érable MAPLE LEAF pqt 500 g **2,19$**

AMUSE-GUEULE Flings au cheddar sac 150 g, Bretzels sac 200 g CHRISTIE **89¢**

BÂTONNETS EUROPÉENS 5 variétés MAPLE LEAF pqt 250 g **1,68$**

MAÏS SUR ÉPIS Canada no 1 produit de la Floride **6/1,38$**

TÊTE FROMAGÉE ST-CASTIN cont. 283 g **1,58$**